VENDREDI 21 AOÛT 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1899
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Un vrai risque de manque de fourrage pour cet hiver



Elle est présente presque à chaque page de ce numéro de Terres de Bourgogne : la sécheresse et ses conséquences constituent un sujet incontournable. L'urgence qui émerge, c'est celle de la capacité des élevages à nourrir leurs bêtes alors que les prairies sont grillées et que les stocks normalement prévus pour l'affourragement d'hiver sont déjà entamés. Alors que le Gouvernement prépare un plan Canicule, Sécheresse et Incendies, chaque secteur agricole liste ses besoins, et ils sont énormes. Dans ce contexte, le Carrefour des gestions durables de l'eau qui va se tenir à Dijon début septembre aura une résonance particulière. *Pages 03, 04, 06, 07, 08, 09, 11, 12, 13.*



PRODUCTIONS *Élevage* P.10

Témoignage // Optimiser la pousse de l'herbe avec le pâturage tournant



PRODUCTIONS *Cultures* P.12

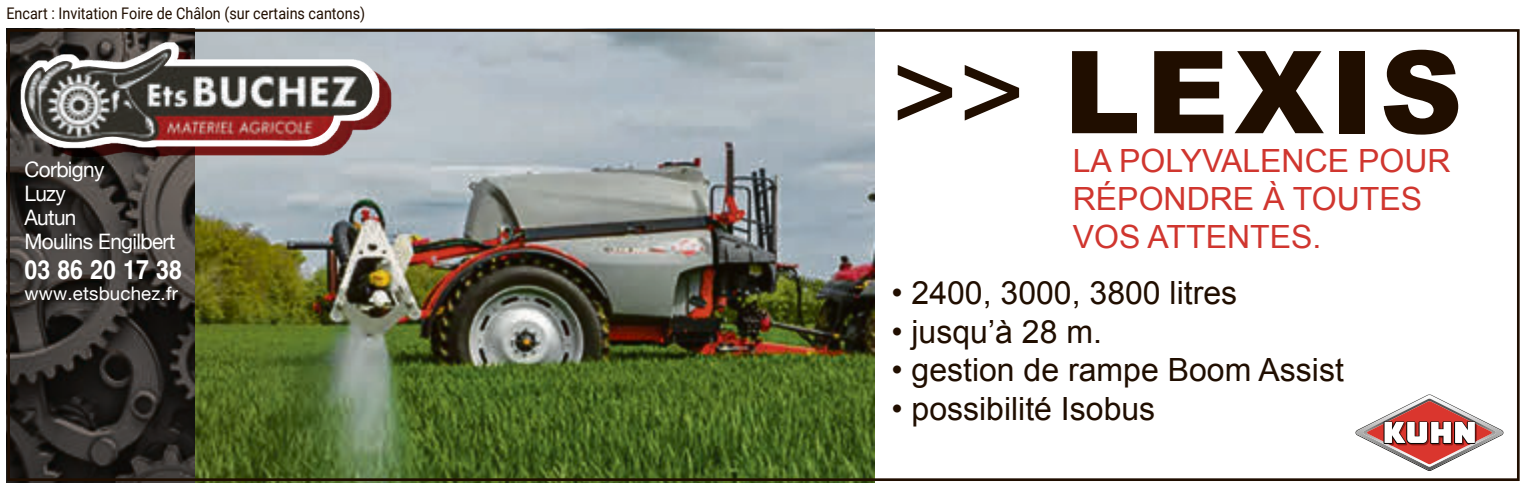
Pommes de terre : des tours d'eau salvateurs



MAGAZINE *Loisirs* P.23

Exposition // Les « 400 ans de la Marine en Nivernais »

Encart : Invitation Foire de Châlon (sur certains cantons)





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SÉCHERESSE ET CANICULES : UNE SITUATION ALARMANTE

.05 TERRES DE JANIE : ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ

.06 MARAÎCHAGE : UN TOUR AUX JARDINS DE LA BUTTE

.07 SÉCHERESSE : 2026, UNE ANNÉE DE RECORDS

.08 DANS LE MORVAN : COMME UN HIVER QUI DURERAIT DIX MOIS…

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 EAU : UN CARREFOUR DES GESTIONS DURABLES DE L'EAU PARTICULIER

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 PÂTURAGE TOURNANT : OPTIMISER LA POUSSE DE L'HERBE

.11 MAÏS ENSILAGE : ANTICIPER LES DÉFICITS AVANT DE LES SUBIR

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.12 MAÏS ENSILAGE : UNE RÉCOLTE AU PLUS BAS

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 COLZA : SEMER OU ATTENDRE… UN CHOIX CORNÉLIEN

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 VENDANGES : UNE ANNÉE PRÉCOCE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'ADAPTATION

SERVICES

.15 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.16 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.18 PETITES ANNONCES

.20 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PATRIMOINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.21 PASTORALISME : L'ALPAGE FACE AU DÉFI DE LA COHABITATION

.22 HISTOIRE RURALE : QUAND NOS ANCÊTRES AGRICULTEURS VIVAIENT EN COMMUNAUTÉ

.23 EXPOSITION TEMPORAIRE : « 400 ANS DE LA MARINE EN NIVERNAIS »

.24 PATRIMOINE INDUSTRIEL : LE LABOUREUR, 70 ANS DE SAVOIR-FAIRE À DIGOIN



// LE DESSIN

// EN BREF

Budget 2027 Sébastien Lecornu liste plusieurs mesures en faveur de l'agriculture

Dans une lettre ouverte aux agriculteurs publiée le 15 août, le Premier ministre Sébastien Lecornu annonce que le budget 2027 sera l'occasion de proposer au Parlement plusieurs mesures de soutien et d'investissement. Il cite notamment un « suramortissement fiscal pour les projets d'avenir agricole », ainsi que le soutien aux investissements hydrauliques, l'adaptation au changement climatique, la gestion des risques, l'installation et la transmission ou encore la compétitivité des filières. L'exécutif devra toutefois composer avec un projet de budget prévoyant une nouvelle baisse de 100 millions d'euros de la mission Agriculture, à 3,9 milliards d'euros.

Loi d'urgence Validation quasi totale du Conseil constitutionnel

Dans sa décision publiée le 14 août, le Conseil constitutionnel valide la grande majorité de la loi d'urgence agricole adoptée par le Parlement le 21 juillet, tout en censurant huit dispositions ou articles et en formulant trois réserves. Les Sages ont notamment censuré l'article 35, qui instaurait des zones de non-traitement de phytos (ZNT) hors des terres agricoles. Le Conseil a supprimé plusieurs articles considérés comme cavaliers législatifs : article 26 (suppression de la redevance pour pollution diffuse en cas de difficultés économiques) ; article 32 (bâtiments agricoles considérés comme des surfaces non artificialisées) ; article 36 (dérogations aux périodes d'interdiction de travaux sur les haies) ; article 55 (*« pratique commerciale trompeuse »* sur la rémunération des agriculteurs) ; ainsi que le 3° de l'article 14 (curage des plans d'eau). Concernant l'interdiction de l'acétamipride et de la flupyradifurone, les Sages ont validé le principe d'une dérogation, tout en l'assortissant de deux réserves. L'Anses pourra *« restreindre le champ d'application géographique des dérogations qu'elle accorde en fonction des circonstances locales et de la gravité de la menace »*. Autre modification : si l'Anses ne rend pas son avis sur la demande de dérogation dans le délai de deux mois prévu par la loi d'urgence, *« l'absence de décision (…) vaut refus de la dérogation »*. Enfin, le Conseil a validé la création d'un régime de police environnementale spécifique à l'élevage (article 46), mais en élargissant au maximum les possibilités de recours.

Sécheresse/colza Lourdes incertitudes sur les dates de semis

La sécheresse complique les semis de colza, alors qu'ils débutent habituellement dès la mi-août. Terres Inovia rappelle qu'il faut au minimum 15 mm de pluie pour faire lever le colza dans un sol préparé, et 30 à 40 mm dans les autres situations. En Bourgogne Franche-Comté, les prévisions sont plutôt favorables dans les quinze prochains jours, contrairement à plusieurs autres régions où il est préférable d'attendre. La période optimale reste théoriquement comprise entre le 15 et le 30 août, avec pour objectif d'atteindre quatre feuilles avant le 20 septembre. Après une pluie, les semis au semoir monograine ou à disque restent possibles ; les passages au combiné avec herse rotative sont déconseillés pour éviter d'assécher davantage le sol. Terres Inovia recommande enfin d'attendre la levée avant d'apporter les engrais.

// EN IMAGES

Apiculture Les abeilles de la Chambre livrent leur premier miel

Pour la première fois, la récolte a eu lieu sur les ruches installées en avril à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.



Et une vague de chaleur de plus, une ! Le 12 août, c'est sous un « cagnard » considérable qu'a eu lieu la première récolte du miel produit par les abeilles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Ce n'est évidemment pas des conditions idéales pour les abeilles comme pour les apiculteurs du jour, qui ont souffert sous la combinaison de protection, mais il fallait bien s'atteler à la tâche. Installées dans deux ruches en avril dernier, à proximité du bâtiment de la Chambre d'agriculture à Bretenière, les ouvrières ont bien travaillé. Une dizaine de kilos de miel ont été récoltés. Rappelons que ces ruches ont été implantées à l'initiative du Comité des œuvres sociales et culturelles de la Chambre d'agriculture. Un projet à vocation à la fois écologique (préservation des pollinisateurs) et pédagogique. Quant à juger de la qualité du miel produit, on espère avoir droit à une petite dégustation d'ici la fin de l'année !

Berty Robert

Une première récolte méritoire, car réalisée dans des conditions climatiques difficiles.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0731 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

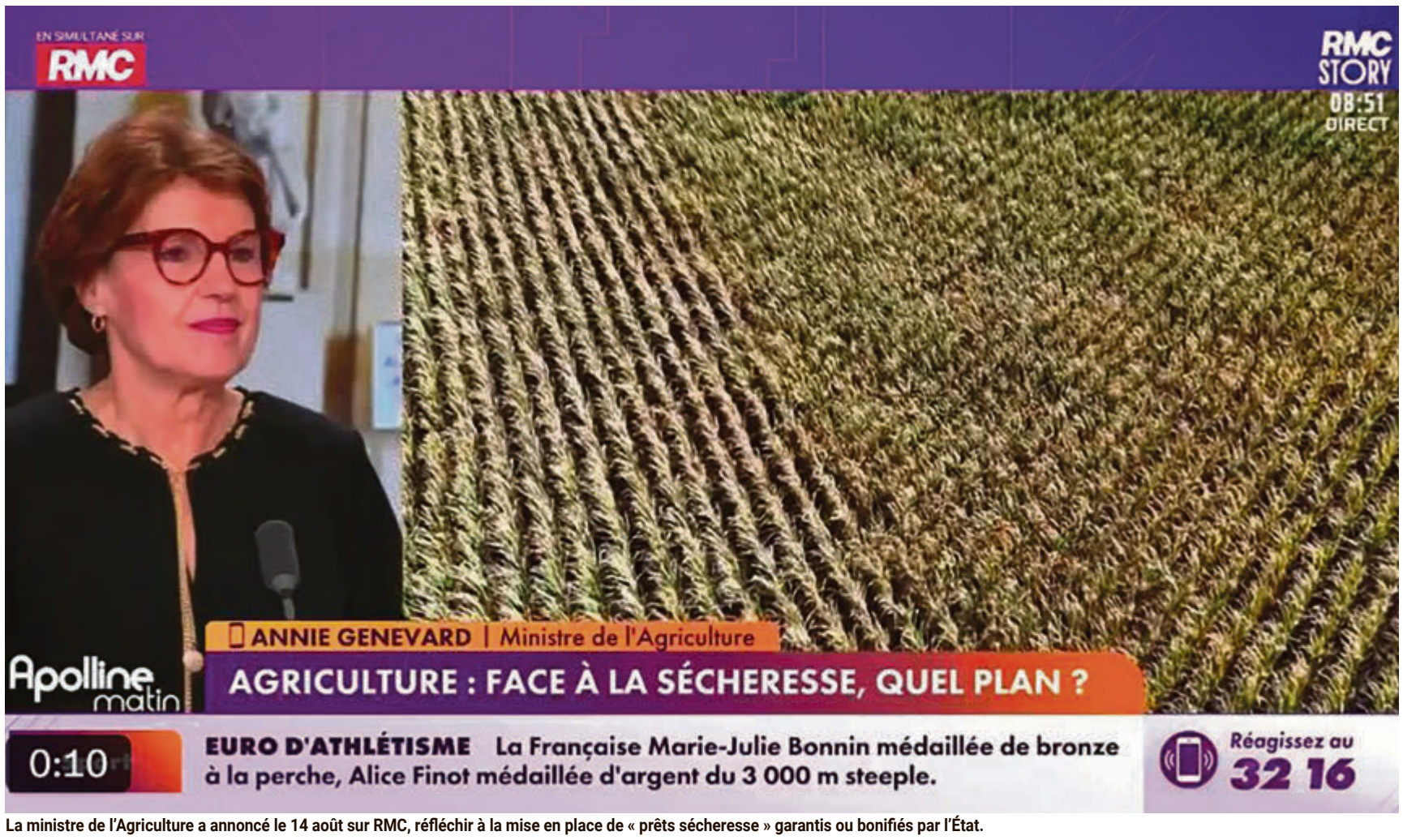
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// CANICULE ET SÉCHERESSE

L'État prépare son « plan massif »

La ministre de l'Agriculture réunira les préfets le 27 août pour dresser l'état des pertes et calibrer son plan d'urgence. Aides de trésorerie, indemnité de solidarité nationale, prêt sécheresse : les premières mesures se dessinent, alors que la FNSEA chiffre les besoins à plusieurs milliards d'euros.



La ministre de l'Agriculture a annoncé le 14 août sur RMC, réfléchir à la mise en place de « prêts sécheresse » garantis ou bonifiés par l'État.

Récolte de maïs prévue comme catastrophique, productions de fruits et légumes gravement endommagées, prairies grillées, vendanges d'une précocité record… Alors que la sécheresse et les canicules, d'une ampleur historique, mettent la Ferme France à genoux, le gouvernement prépare sa réponse. Jour après jour, la ministre de l'Agriculture égrène les dispositifs prévus dans le plan Casi (canicules, sécheresse, incendies), annoncé fin juillet et attendu à la rentrée. Il faudra toutefois attendre le jeudi 27 août pour espérer connaître son enveloppe : c'est à cette date qu'Annie Genevard réunira les préfets pour qu'ils lui fassent un *« état des lieux »*, afin de *« calibrer »* ce *« plan massif »*. Des remontées basées sur les travaux des *« cellules départementales sécheresse »* créées début août. Cette instance rassemble les professionnels, les Chambres, les banques, les *« services sociaux des départements »*, la MSA et l'administration. Elle doit fournir un *« diagnostic précis »* qui servira de base au plan d'urgence.

De son côté, Arnaud Rousseau a déjà chiffré les besoins des agriculteurs à plusieurs *« milliards d'euros »*. Dans une interview à France Info le 8 août, le président de la FNSEA a appelé à un *« choc de réactivité »* pour aider les agriculteurs qui font face à une *« catastrophe »* inédite, comparant la situation actuelle à celle de 1976. *« Nous vivons une catastrophe climatique d'une ampleur que nous n'avons jamais vue en agriculture sur une telle durée »*, a-t-il lancé, tout en réclamant *« une réponse gouvernementale inédite »*. Et d'ajouter que, *« s'il existe un certain nombre d'assurances, on sait parfaitement qu'elles ne pourront pas prendre en compte un tel niveau de sinistralité »*.

Pas encore de *« tableau d'ensemble »* des pertes

Malgré la pression, Annie Genevard s'est refusée jusque-là à chiffrer l'enveloppe globale du plan d'urgence. *« Il faut d'abord savoir exactement l'ampleur chiffrée des pertes avant d'annoncer des mesures. (…) Nous avons évidemment des premiers éléments, mais pas un tableau d'ensemble »*, indiquait-elle le 14 août au micro de RMC. Et de préciser : *« Toutes les récoltes n'ont pas encore eu lieu, et il se peut qu'il pleuve – nous l'espérons tous – d'ici la fin du mois »*. Même sans évaluation précise, *« d'ores et déjà, on sait que les pertes sont extrêmement importantes »*, a concédé la ministre. *« Ce n'est pas une sécheresse de plus, mais un épisode inédit aux conséquences très lourdes pour l'agriculture »*, insistait-elle la veille.

Si l'enveloppe est encore inconnue, le gouvernement a déjà largement esquissé le contenu du plan Casi. Il comprendra notamment *« des aides d'urgence d'appui à la trésorerie »* pour les agriculteurs *« les plus en difficulté »*, a indiqué Annie Genevard sur RTL le 13 août. Un dispositif qui sera *« à la main des préfets »* et pourra être *« déployé assez rapidement, dans les semaines qui viennent »*. Le but ? Permettre aux agriculteurs de *« remettre en production »* pour la prochaine campagne. Par ailleurs, la ministre a indiqué que l'indemnité de solidarité nationale (ISN) – visant à compenser *« les pertes de production les plus importantes »*, au-delà des seuils couverts par l'assurance récolte – sera dotée cette année de *« plusieurs centaines de millions d'euros »*. Un niveau établi *« sur la base des prévisions actuelles de pertes de récolte »*.

Réflexion sur un *« prêt sécheresse »*

Autre dispositif en gestation : *« Nous réfléchissons à un prêt sécheresse »*, a déclaré Annie Genevard sur RMC le 14 août. Le but est, là aussi, de *« pouvoir faire la jonction avec les prochaines productions »*. Ces prêts seraient garantis ou bonifiés, a précisé le ministère à l'AFP le même jour. Par ailleurs, Annie Genevard a indiqué que *« lors du prochain budget, nous aurons probablement des propositions à faire en matière de nouvelles mesures fiscales »*, sans plus de précisions. D'après un communiqué du 5 août, le plan Casi comprendra aussi des *« prises en charge de cotisations sociales »*, des mesures sur la gestion de l'eau, ainsi que des *« dispositifs de simplification et de dérogation »*.

Parmi ces dérogations, celles portant sur l'interdiction de valorisation des jachères ont été étendues. En raison *« de l'ampleur et de la durée exceptionnellement longue de la sécheresse »*, la Commission européenne a autorisé la France à étendre à tous les agriculteurs – et non plus aux seuls éleveurs – les dérogations à l'interdiction de valoriser les jachères, comme l'indique la préfecture du Gers dans un communiqué le 7 août. Cette possibilité était déjà ouverte aux seuls éleveurs depuis le début de l'été. Dans un contexte de manque de fourrages, tous les agriculteurs peuvent valoriser leurs jachères depuis le 8 août, *« en les récoltant ou en autorisant leur pâturage par le troupeau d'un éleveur »*, selon la préfecture du Gers. *« Les services déconcentrés ont reçu des instructions »* en ce sens, a confirmé le ministère de l'Agriculture dans un message à la presse le 13 août.

Dérogations jachères élargies aux non-éleveurs

Selon la Rue de Varenne, *« toutes les préfectures sont autorisées à prendre ces dérogations »* sur les jachères. Les préfectures de plusieurs départements se sont déjà saisies de cette possibilité d'extension aux non-éleveurs, dont notamment le Calvados, l'Eure, le Gers, l'Indre-et-Loire, ou encore l'Ille-et-Vilaine et la Vienne. D'après un recensement effectué par nos confrères de Réussir, il faut y ajouter l'Aisne, l'Allier, le Nord, Le Pas-de-Calais, ainsi que la Somme et la Marne.

Les deux types de jachères déclarés dans le cadre de la Pac sont concernés par les dérogations. D'une part les surfaces déclarées comme jachères *« classiques »*, qui sont en règle générale interdites de valorisation durant une période de six mois devant inclure le 31 août. Idem pour celles déclarées comme jachères IAE (infrastructures d'intérêt écologique) dans le cadre des éco-régimes, qui ne peuvent normalement pas être valorisées entre le 1er mars et le 31 août. Pour bénéficier des dérogations, les agriculteurs doivent déposer des demandes individuelles auprès de leur DDT. Présidée par la Coordination rurale, la Chambre d'agriculture de la Vienne pointe *« une décision tardive qui illustre une nouvelle fois le décalage entre les réalités du terrain et le rythme de l'administration »*.

Yannick Groult, Agra Presse

Fourrages : deux départements passent déjà à l'aide

Deux départements ont déjà annoncé des dispositifs pour soutenir les exploitations confrontées au manque de fourrages.
Alors que la sécheresse et les canicules amputent la production fourragère partout en France, au moins deux conseils départementaux ont annoncé des aides pour l'achat de fourrages. Dans un communiqué du 5 août, le département de la Haute-Vienne indique avoir débloqué une enveloppe d'urgence de 100 000 €, *« à destination des jeunes agriculteurs et des exploitations en situation de grande précarité »*. Un dispositif adopté la veille, en commission permanente. L'aide atteindra au maximum *« 400 € par exploitation »* et pourra financer l'achat de *« fourrage, paille, céréales, compléments, semences fourragères, plants, semis… »*. Les bénéficiaires seront identifiés en lien avec *« les Jeunes agriculteurs (JA) 87 et l'association Solidarité paysans Limousin »*, précise la collectivité. De con côté, le département des Landes mettra au vote *« dans les prochaines semaines »* un *« plan fourrage »* d'un montant de 550 000 €, élaboré avec les professionnels et la Chambre d'agriculture. D'après un communiqué du 7 août, il regroupera cinq aides forfaitaires : achat de fourrages (60 €/t hors ensilage, 360 €/ha pour l'ensilage de maïs), semis de dérobées d'automne et couverts d'intercultures (60 €/ha), réalisation d'ensilage de maïs (30 €/ha), semis de prairies (150 €/ha) et sursemis de prairies (100 €/ha).

// SÉCHERESSE ET CANICULES

Une situation alarmante

La profession agricole avait rendez-vous mardi en préfecture pour dresser un état des lieux de l'agriculture du département. Toutes les filières sont touchées, de nombreux besoins ont été exprimés.



À la sortie de la réunion avec Sylvain Fleury, président de la commission bovin viande de la FDSEA et Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture.

Les représentants de toute l'agriculture côte-d'orienne se sont entretenus en début de semaine avec les services de l'État. Ce n'est un secret pour personne, le contexte est très compliqué et ce, pour tout le monde. Sans faire offense à nos anciens qui ont *« trinqué »* en 1976, année souvent prise comme référence en la matière, 2026 semble bien pire. Pire avec les canicules à répétition qui viennent s'ajouter à la sécheresse. *« Et pire avec le poids des charges, qu'elles soient opérationnelles ou de structure. Pire aussi avec les très bas prix payés aux producteurs, sans parler des charges de travail liées à cette situation… Certains ont même parlé d'usure physique et mentale. Et pour ne rien arranger, cette période très difficile, nous n'en voyons pas le bout ! »*, retrace Jacques de Loisy. Élevages, grandes cultures, maraîchage, cassis, luzerne et filières bio : tout le monde est donc au diapason. Parmi les demandes exprimées, une aide de 200 euros minimum pour chaque UGB et pour chaque hectare en grandes cultures : *« la situation exceptionnelle que nous vivons impose ce nécessaire accompagnement, pour qu'il prenne en partie les surcoûts liés à l'alimentation du bétail et au transport de l'eau pour les éleveurs, ainsi que les re-semis pour les producteurs céréaliers car, comme CER France l'a rappelé aujourd'hui, il n'y a plus de trésorerie »*.

À l'eau

Les mesures à très court terme doivent notamment se concentrer sur l'abreuvement du bétail (voir encadré). En grandes cultures, la demande de dérogation sur les couverts est toujours sans réponse… Le président de la Chambre d'agriculture a de nouveau regretté le manque d'accompagnement de la Pac pour les zones intermédiaires : *« toutes les productions sont également touchées sur de point. Sur les 10 ou 15 ans qui viennent de s'achever, ce sont des centaines de milliers d'euros cumulés qui ne sont pas arrivées dans les exploitations et donc dans nos filières. La future Pac doit bien évidemment prendre en compte ce handicap. Et toujours à propos de la Pac, nous demandons que soient versés les acomptes dans les prochaines semaines, voire les prochains jours »*.

On y croit

Tous les préfets de région se réuniront la semaine prochaine avec la ministre de l'Agriculture, dans l'attente d'un plan *« sécheresse, canicule, incendie »* attendu à la rentrée. Jacques de Loisy se dit confiant sur la suite des évènements : *« nos revendications seront remontées au plus haut rang. Ces dernières semaines, les services de l'État ont montré qu'ils pouvaient prendre leurs responsabilités, ils doivent rester sur cette lancée en tenant compte des besoins exprimés ce jour. Des exemples de réussite ces dernières semaines : sur un cas de tuberculose, nous avons redressé la barre dans un élevage qui semblait condamné avec une demande d'abattage total formulée par la DDPP. Nous avons obtenu une nouvelle étude du dossier qui a mené à un abattage sélectif, ce qui était souhaité par la profession. En termes d'irrigation, nous avons obtenu des dérogations ainsi que le déplacement du capteur de Lechâtelet, qui était demandé depuis très longtemps »*.

AG

Les demandes

Réduction des charges opérationnelles : dérogation sur l'ensemble des couverts et suppression de la taxe engrais (MACF)

Mesures de trésorerie : paiement immédiat des remboursements dus (GNR, aide engrais, aide à la trésorerie non remboursable sous conditions de critères de baisse d'EBE), fonds d'allègements des charges (année blanche - prise en charge du capital par l'État et intérêts par les banques), avances du versement des aides Pac (solde en octobre) et aides aléas climatiques (comme en Italie), disposition de garantie des prêts par BPI, cofinancement par les agences de l'eau de la prime au maintien en bio

Mesures sociales et fiscales : prise en charge exceptionnelle de cotisations sociales à la MSA (exploitants et salariés), dégrèvement TFNB

Reconnaissance calamités perte de fonds : pour le cassis, la viticulture, les sapins, les prairies et la luzerne.

Réforme de la Pac : une réelle prise en compte des zones intermédiaires, revalorisation des aides

Gestion de l'eau : réhabilitation des seuils sur rivières avec financement des agences de l'eau pour les études et travaux, développement de retenues des eaux de ruissellement en facilitant les démarches administratives et avec des financements adaptés de l'État, Agences de l'eau et Europe

Adaptation au changement climatique : irrigation (réutilisation des eaux usées traitées, électrification des pompes…), Ombrières pour cultures sensibles

Aides sociales spécifiques : accompagnement des agriculteurs fragilisés (PMEA, FFE, accompagnement…), aide à la reconversion, aide RSA

// COMMUNIQUÉ

Une cellule pour aider les agriculteurs

Quelques heures seulement après cette réunion en préfecture, les services de l'État nous transmettaient le communiqué suivant.

La sécheresse exceptionnelle que subit la Côte-d'Or depuis plus de trois mois aggrave encore la situation des exploitants et nécessite que l'État et l'ensemble des partenaires se mobilisent pour venir en aide à ceux qui nous nourrissent. Plusieurs mesures d'aide sont d'ores et déjà mobilisées pour accompagner les exploitants, avec un effort particulier au niveau local. En Côte-d'Or, 320 000 euros de prises en charge de créances de cotisations sociales bénéficieront ainsi à 420 exploitants, tandis que des aides d'urgence ont été engagées pour les éleveurs touchés par la DNC et les céréaliers via des fonds d'urgence, dont 900 000 euros pour 283 céréaliers. Des mesures locales ont par ailleurs permis d'adapter les contrôles, de prévenir les risques d'incendie, de faciliter l'usage de l'eau pour sauvegarder les cultures les plus stratégiques. À ces dispositifs s'ajoutent de premières mesures nationales en matière de trésorerie, de carburant, d'engrais, d'assurance et de projets hydrauliques. Toutefois, au regard de l'ampleur et de la durée de la sécheresse, la situation demeure très préoccupante et nécessite d'aller plus loin afin d'apporter aux exploitants les réponses et les soutiens indispensables pour préserver leurs exploitations. Sous la présidence du secrétaire général de la préfecture, Denis Bruel, et à la demande de la ministre de l'Agriculture, une cellule de crise a été réunie le 18 août, avec les représentants des exploitants, les partenaires économiques et institutionnels (banques, assurances, cabinets comptables), les collectivités (AMF, AMRF, Conseil départemental et Conseil régional) et les services de l'État. L'objectif premier de cette réunion était de partager un état des lieux de l'ensemble des filières afin d'estimer les pertes, d'identifier les besoins les plus urgents et dispositifs de soutiens souhaités. Les éleveurs sont particulièrement touchés par la sécheresse (besoin de fourrage, de paille, baisse de production de lait), mais les céréaliers, les maraîchers, producteurs de petits fruits, et les viticulteurs sont également très impactés (baisse des rendements). Des propositions et des demandes précises ont été formulées au premier chef par la Chambre d'agriculture, les syndicats agricoles et représentants des filières, portant principalement sur des aides de trésorerie rapides, des exonérations fiscales et des prises en charge de cotisations sociales. La nécessité de mieux prendre en compte la hausse des coûts de production dans la valorisation des produits a été soulignée, tout en appelant les industriels à faire preuve de souplesse sur les cahiers des charges lorsque les produits, bien que ne répondant pas à certaines exigences contractuelles, satisfont pleinement aux enjeux et exigences sanitaires. Ces mesures d'urgences s'accompagnent d'une réflexion plus large sur la nécessaire adaptation des conditions de production et des habitudes de consommation face aux évolutions climatiques. Face à l'accumulation des difficultés économiques et climatiques, l'attention portée au mal-être agricole constitue une priorité. La situation actuelle peut fragiliser davantage des exploitants déjà éprouvés et appelle une vigilance renforcée de l'ensemble des acteurs. Dans ce contexte, le dispositif *« Faire face ensemble »* est pleinement mobilisé afin de repérer les situations de fragilité, d'apporter une écoute et un accompagnement adaptés et d'orienter, lorsque cela est nécessaire, les agriculteurs vers les dispositifs et professionnels en mesure de les soutenir. La MSA renforce et déploie ses dispositifs d'accompagnement, avec des mesures de prise en charge des cotisations, de soutien social et de prévention en santé mentale. La synthèse des travaux de la cellule est au ministère en prévision d'une réunion nationale entre la ministre Genevard et l'ensemble des préfets de région. Un plan global *« sécheresse, canicule, incendie »* sera ensuite annoncé à la rentrée, tenant compte des besoins exprimés par chaque filière et chaque région.

Du concret ou rien

Antoine Carré, président de la FDSEA, a exprimé sa volonté de voir *« enfin de vraies mesures arriver ». « Oui, nous voulons enfin du concret, quelque chose qui nous amène un peu de souffle, de la liberté et de la trésorerie. Jusqu'ici, nous n'avons rien eu ! Cette sécheresse est inédite, le contexte économique est catastrophique, il y a urgence d'agir ».* Antoine Carré liste plusieurs exemples : *« la MACF doit être supprimée sur tous les engrais. Avec cette mesure, tout le monde sera concerné et il n'y aura pas de formulaire à remplir. Sur le stockage de l'eau, il faut y aller plein pot, que ce soit avec des aménagements de mares, des investissements dans des poches d'eau ou des équipements pour l'irrigation. Des facilités et des aides pour ces dispositifs sont nécessaires ! Et encore une fois, laissez-nous produire ! ».*

// TERRES DE JANIE

Entre tradition et modernité

Le 29 août aura lieu l'édition 2026 des Terres de Janie, à Metz-le-Comte. Co-orchestré par les JA 58 et les JA de Tannay, l'événement semble avoir plusieurs visées…

La nouvelle édition des Terres de Janie se tiendra samedi 29 août, au lieu-dit Champagne, à Metz-le-Comte (Nièvre). L'événement accueillera la traditionnelle finale départementale de labour, organisée cette année par les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre et les Jeunes Agriculteurs de Tannay. Ces derniers ont ainsi décidé de relever le défi de recevoir, une nouvelle fois, cet événement incontournable puisque la dernière édition départementale organisée dans le canton remonte à 2016 - avec à l'époque la finale régionale de labour. Dix ans plus tard, c'est une nouvelle équipe de jeunes qui se lance dans cette aventure.

L'ouverture du monde

En effet, cette année, le bureau des Jeunes Agriculteurs de Tannay a évolué. Le canton est désormais dirigé par deux coprésidentes : Mélanie Pierdet, qui avait déjà occupé la présidence entre 2024 et 2026, et Chloé Pannetier. Pour Mélanie, ce fonctionnement à deux têtes apporte un véritable avantage dans l'organisation du groupe : *« Nous nous complétons, notamment dans la répartition des tâches. Le temps est aussi divisé par deux ; allégeant nos emplois du temps déjà bien chargés. Enfin, nous n'avons pas forcément les mêmes approches sur certains sujets, ce qui ouvre la réflexion »*. Assez rare dans la Nièvre, cette coprésidence de jeunes femmes prouve également, selon Mélanie et Chloé, que le canton ainsi que le monde agricole change aussi : *« Avant, c'étaient surtout les compagnes d'agriculteurs qui adhéraient aux JA. Maintenant, il y a de plus en plus de femmes extérieures à ce milieu qui veulent s'installer et travailler dans le domaine agricole »*, pointe Mélanie. De son côté, Chloé détaille : *« ce changement vient aussi des nouvelles générations car les jeunes ont une autre vision de la place des femmes dans l'agriculture. Et, en parallèle, les jeunes femmes osent davantage prendre la parole et s'investir dans l'agriculture en général »*. Cette vision offrant un nouveau dynamisme, l'idée d'organiser une finale départementale a fait son chemin depuis le renouvellement du bureau.



Camille Deroche / CDJA

Les JA de Tannay avec leur vache réalisée en bottes de paille à l'entrée de Tannay.



Camille Deroche / CDJA

La famille Henard : (de gauche à droite) Vanessa Henard, Mélanie Pierdet, Timéo Henard, Romain Henard, Ghislaine Martin, Clement Michon, Alain Henard, Maël Michon, Antoine Henard, Camille Colas.

Défis et convivialité

En effet, pour Mélanie Pierdet, ce rendez-vous est une manière pour les nouveaux membres de découvrir les coulisses d'une grande manifestation agricole : *« L'équipe de JA qui était présente pour l'édition 2016 a beaucoup changé depuis. Les nouveaux arrivants n'avaient pas encore connu la préparation d'un événement comme celui-ci »*. Chloé Pannetier rappelle que : *« ce genre de rencontre requiert une autre organisation que les événements cantonaux que nous faisons habituellement »* et Mélanie Pierdet ajoute : *« Notre équipe est rodée pour les événements cantonaux. Organiser les Terres de Janie nous permet de passer un cran au-dessus, avec une manifestation qui est beaucoup plus importante »*. Outre une équipe énergique nécessaire à la tenue de Terres de Janie, il fallait également un site adapté. Sur ce point, c'est chez Romain Henard, jeune agriculteur du canton, que se tiendra la rencontre. Mélanie Pierdet et Chloé Pannetier soulignent : *« Quand Romain s'est porté volontaire, nous avons été ravies car le site est totalement idéal pour accueillir concurrents et visiteurs dans d'excellentes conditions tout au long de la journée »*.

Afin d'apprécier les capacités des JA de Tannay à orchestrer un tel événement, tout en passant un excellent moment, le rendez-vous est donc donné samedi 29 août, à partir de 10 heures jusqu'au soir, repas le soir à 20 heures à Metz-le-Comte pour *« une journée placée sous le signe du labour, de l'agriculture et de la convivialité ! »* lancent les coprésidentes. Pour rappel, en plus du concours de labour le programme annonce : une démonstration de C15 cross et traîne-cul, une exposition de matériel agricole, un marché de producteurs, une tombola ou encore des jeux gonflables pour tous !

Renseignements : 06 49 00 15 98 (Chloé Pannetier)

CDJA et Chloé Monget

Zoom sur le Gaec de la Barrée

Pour cette édition des Terres de Janie, c'est donc la famille Henard qui accueillera les visiteurs et concurrents dans son exploitation pour les Terres de Janie. Avant de la découvrir le 29 août, voici un petit point d'histoire : Tout commence en 1983 avec Alain Henard, qui lance l'exploitation. En 2015, sa fille Vanessa, s'installe à son tour ; rendant possible la création du Gaec de la Barré. Puis, en 2022, Romain Henard, fils d'Alain, rejoint à son tour l'exploitation. Depuis, le Gaec compte toujours ces trois associés pour diriger près de 400 hectares. Plus en détail, environ 200 hectares sont consacrés aux grandes cultures : blé, orges d'hiver et de printemps, tournesol, méteil ou encore luzerne. D'ailleurs, une partie de ces productions est utilisée directement sur l'exploitation. Pour le reste, il est commercialisé notamment par la coopérative Axéréal. Les 200 hectares restants sont dédiés aux pâtures des 135 vaches Charolaises qui composent le cheptel du Gaec. Les bovins sont commercialisés à 100 % au marché au cadran de Moulins-Engilbert. Loin de se reposer sur leurs lauriers, les trois associés prévoient des projets pour l'avenir avec notamment, la construction de plusieurs bâtiments de stockage ainsi qu'une nouvelle installation familiale. En effet, Antoine Henard, fils d'Alain, devrait s'installer au 1er janvier 2027 et remplacer ainsi sa sœur, Vanessa. Pour rappel, l'exploitation a déjà accueilli un concours de labour cantonal organisé par les JA de Tannay en 2015. Et plus récemment, en mai 2023, la famille avait participé à une opération « Made in Viande » en ouvrant ses portes à une classe de primaire. Pour Vanessa Henard, ces rencontres sont : *« toujours intéressantes et enrichissantes que ce soit pour nous exploitants ou pour le grand public qui découvre notre métier »*. Ainsi, pour la famille Henard, le choix d'accueillir cette finale départementale, Terres de Janie, s'est fait assez naturellement : *« Cela nous tient à cœur de garder les traditions du labour dans nos cantons »* ; une volonté partagée avec les JA de Tannay.



// MARAÎCHAGE

21 Un tour aux Jardins de la Butte

Nous avons rendu visite à Guillaume Lavier, maraîcher à Saulx-le-Duc, pour parler de son adaptation à cet été caniculaire.

Nous nous étions déjà rendus chez lui il y a cinq ans, pour parler de son activité, plutôt atypique dans les coins d'Is-sur-Tille. La semaine dernière, nous avons repris le même chemin pour savoir comment se passait cette rude période estivale. *« Le maraîchage bénéficie de dérogations et le robinet coule toujours, c'est le plus important pour nous. Nous pouvons continuer d'arroser à partir de 18 heures, c'est une opportunité que nous saisissons, bien évidemment »*, indique Guillaume Lavier. Moyennant des volumes d'arrosage inédits depuis son installation, son potager résiste tant bien que mal à cette météo : *« j'arrose toute la nuit. Alors oui, les coûts de production seront forcément plus importants, mais on ne peut pas faire autrement. Les semaines les plus chaudes, nous sommes, en moyenne, entre 30 et 40 mm selon les cultures et leurs stades de croissance. L'an passé avait déjà été exigeant en eau, la consommation était de 3 800 m³. Cette fois, il est probable que je termine entre 4 500 et 4 700. C'est assez rare pour être souligné : nous avons eu la chance d'avoir pris deux orages de 30 mm ici, cela a permis de faire des pauses au niveau de l'irrigation. Nous levons également le pied lorsqu'il fait un peu moins chaud ».*



L'agriculteur cultive 1,5 hectare de légumes depuis 2016.

Ça tient

L'eau est un *« excellent médicament »* contre la chaleur, souligne le maraîcher : *« encore une fois, nous avons la chance d'en avoir dans notre réseau et à un prix encore convenable, ce qui n'est pas le cas de collègues qui sont dans d'autres secteurs. La situation reste toutefois fragile, nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait dans ce domaine. Pour l'instant, oui, les cultures se tiennent plutôt bien. Jusqu'à 37 degrés, nous savons faire, mais au-delà, je ne sais pas comment réagiraient les légumes. Si ça se trouve, tout décrocherait avec 2 °C de plus ! ».* Sur le plan technique, un *« tas de petits trucs »* existe pour s'adapter : *« blanchir les serres apporte ses bénéfices. Pour éviter que les fleurs ne coulent, nous arrosons quelques minutes pour créer un climat plus humide et frais, investir dans des voiles d'ombrage peut être utile, tout comme dans des systèmes d'irrigation plus économes et performants. Au niveau des cultures elles-mêmes, un exemple me vient en tête, en lien avec les choux : historiquement ici, nous les plantons début juillet, mais nous le faisons désormais début juin voire fin mai pour qu'ils aient un peu plus temps de s'implanter avant les grosses chaleurs et les vols d'altises, cela a l'air de porter ses fruits ».*

Merci les salariés

Tout n'est pas rose pour autant depuis le début de saison. *« Mais ça, ça fait partie du métier ! »*, tempère notre interlocuteur, *« les salades, par exemple, n'ont pas beaucoup aimé la première canicule… Il y a aussi des interrogations pour la suite, même si les pommes de terre et les oignons ont l'air plutôt jolis. La première série de carottes n'avait pas été exceptionnelle, la seconde a l'air de mieux se comporter. Les poireaux ne poussent pas au-dessus de 30 °C : ils auront pris du retard à l'arrivée de l'automne, mais je ne sais pas dans quelle mesure. Pour les futures tomates, aubergines et concombres, quelques fleurs ont avorté ».* La plus grande difficulté, à ce jour, est le travail en lui-même : *« j'emploie trois salariés et j'ai envie de leur dire bravo pour ce qu'ils font au quotidien. Travailler dans de telles conditions est exigeant physiquement et même moralement. Il faut être souvent partout à la fois et sans cesse faire des choix. Ce n'est pas tous les jours évident ».*

AG

// ÉQUINS

21 Un petit coup de chaud

La météo a des impacts sur tout, même sur le concours Trait Auxois qui s'est tenu à Liernais.



Romaric Guyollot avait cinq chevaux : tous ont décroché leur billet pour le national !



Stéphane Léger et Nouchka de Thomirey, sa jument qualifiée pour Semur.

Entre 10 et 15 chevaux de moins que d'ordinaire : la canicule et la sécheresse n'ont pas de répit. Abel Bizouard, que l'on ne présente plus, nous livrait son ressenti à Liernais : *« Avec ces fortes températures, les chevaux ne sont pas bien, ils changent leurs habitudes et ne mangent pas en journée. Ils attendent la nuit pour le faire. Forcément, cela se ressent sur leur état général et quand celui-ci n'est pas optimal, les éleveurs ne les amènent pas en concours ».* Cette baisse d'effectifs a été le fait marquant de cette édition mais pour le reste, le concours s'est très bien passé. Les éleveurs en lice ont tenté de se qualifier pour le national de Semur.

Rencontres

Stéphane Léger avait fait le déplacement avec deux juments suitées et une pouliche. Cet éleveur de Villargoix a lui aussi hésité un temps à amener tous ses chevaux, mais a préféré le faire pour les sortir. Choix pertinent, puisque Nouchka de Thomirey, sa jument de trois ans, a obtenu son billet pour le national des 12 et 13 septembre. Romaric Guyollot, de Saints-en-Puisaye (89), était lui aussi de la partie avec cinq Traits Auxois. L'éleveur a réussi la performance de qualifier tous ses chevaux pour Semur !



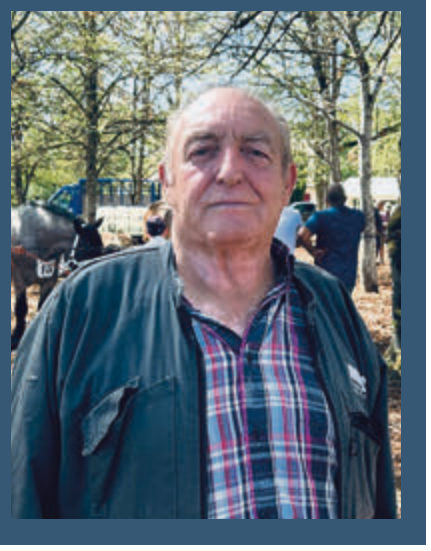
Les deux traits Auxois de Guillaume et Nicolas Picard, également qualifiés.

Deux d'entre eux ont même remporté leur section : Nina des Cueillis chez les trois ans et Jenna des Cueillis dans la catégorie des juments suitées grande taille. Nous avons également échangé sur place avec Guillaume et Nicolas Picard : leurs deux chevaux Nocturne de Posanges et Nuit de Conforgien se sont également distingués en prenant date pour le mois prochain !

AG

Vivement que tout reverdisse

Cette situation est pratiquement inédite selon Abel Bizouard, *« même en 1976, nous n'avions pas de telles chaleurs. Cette année-là, nous avions 70 chevaux en concours ici, à Liernais. Cet été, le soleil a brûlé les 7 à 8 premiers centimètres du sol dans lesquels il n'y a plus de vie. C'est impressionnant. Je n'ai pas souvenir d'une période estivale aussi compliquée. Il va falloir beaucoup d'eau pour remettre tout cela en ordre de marche… Nos chevaux ont besoin d'herbe, vivement que tout reverdisse ! ».*



// SÉCHERESSE

2026, une année de records

Depuis la mi-mai, le département de l'Yonne a placé plusieurs zones de gestion hydrologiques en situation de « crise sécheresse ». Théo Allalou, pédologue à la Chambre d'agriculture fait le point sur la situation.

2026 est une année placée sous le signe de la sécheresse marquant de nombreux records. Depuis le mois de juin, le Préfet a publié des arrêtés imposant des restrictions sur l'usage de l'eau, compte tenu du fait que de nombreuses zones de gestion ont montré des baisses importantes du débit de leurs cours d'eau. Pour autant, l'irrigation se poursuit toujours pour une centaine d'agriculteurs. Théo Allalou, pédologue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne suit les dossiers de près. De septembre à mars, l'équipe irrigation de la Chambre s'est occupée de *« déclarer ce qui a été réalisé par chacun des irrigants l'année passée, et de ce qu'ils comptent faire l'année prochaine »*. Cela date de 2009, à la suite d'un arrêté préfectoral qui a mandaté la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour la réalisation d'une enquête collective dans le but d'étudier l'impact environnemental annuel des prélèvements. Les demandes devant être déclarées à la DDT doivent bien évidemment dépasser les 1 000 m3 d'eau utilisées par an, en dessous, cela est considéré comme un usage domestique. Et si on utilise plus de 1 000 m3 d'eau à l'année, *« que ce soit au sein de forages, de rivières ou dans des retenues hydriques, les agriculteurs doivent déclarer les usages auprès de la préfecture »*. Pour l'instant, le principe est simple : les irrigants ont droit a minima d'utiliser 1 250 m^3 d'eau par hectare. Étant donné le contexte climatique actuel, Théo Allalou convient que l'accompagnement des irrigants dans leur projet est primordial pour eux. *« La DDT ne regarde pas uniquement la quantité d'eau utilisée, elle regarde l'usage de l'eau. Les services de l'État font une distinction importante entre l'origine de l'eau utilisée, le type de culture irriguée ou encore l'usage de l'eau »*, informe-t-il. Avec ce nouveau record de chaleur vécu, Théo Allalou a observé l'usage de l'eau pour *« lutter contre la chaleur »* de la part d'arboriculteurs et de maraîchers. *« Leurs productions ont grillé et en utilisant de l'eau pour rafraîchir fruits et légumes cela permet d'éviter, dans la mesure du possible, la grillure »*, précise-t-il.



Théo Allalou, pédologue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne fait le point sur l'état des cours d'eau dans le département. Charlotte Sauvignac - Pexels

La condition des cours d'eau dans l'Yonne

Avec près de 15 zones de gestion, majoritairement basées sur des bassins hydrologiques, l'Yonne compte plusieurs secteurs qui ont décroché ou qui ont montré des signes de tension. *« Les zones de gestion du Cousin, de la Cure, du Serein et de l'Armançon sont ceux que l'on vérifie en premier. À l'inverse, la Vanne et l'Yonne aval ont pu se maintenir car ils bénéficient d'une nappe d'accompagnement. L'hiver, le cours d'eau est à un tel niveau qu'en fait l'eau rentre dans les terres. Et l'été, c'est l'inverse, un jeu de pression s'effectue. Quand le débit diminue, l'eau retourne dans la rivière »*. En 2026, le constat est plutôt bon, *« la Vanne a commencé à décrocher fin juillet, et nous sommes passés en crise depuis 15 jours. Là où, par exemple, de mémoire, en 2023, la Vanne était passée en crise plus tôt dans la saison. L'Yonne aval et le nord Yonne sont restés stables au niveau de l'alerte »*. Toutefois, cet état n'est pas général sur le département. *« Cette année, la Cure et le Serein sont des secteurs très tendus qui ont des débits inférieurs au minimum recensé ces dix dernières années »*. Cette sécheresse, pour la plupart des bassins hydrologiques, est une *« sécheresse de surface ou également appelée agricole. Grâce aux piézomètres de suivis historiques des grandes nappes du département, on constate que les nappes phréatiques dans le nord du département vont bien par rapport à la saison, présentant des niveaux en baisse mais proches de la normale. A contrario des nappes phréatiques situées sur les sols calcaires des plateaux ou granitiques du Morvan. Tout dépend du type de roche qui compose notre sous-sol »*.

Cette sécheresse historique, autant pour son intensité, pour sa durée exceptionnelle que pour sa précocité a imposé des formes d'adaptation de la part des irrigants. *« Certains ont choisi des cultures moins gourmandes en eau comme le sorgho à la place du maïs et d'autres ont sacrifié des cultures pour sécuriser d'autres productions. Cette adaptation s'est notamment remarquée chez les éleveurs, qui ont privilégié le maïs fourragé pour l'alimentation du bétail »*.

Charlotte Sauvignac

// PORTRAIT

Valentin Caillon, un passionné de labour

Valentin Caillon, référent du labour dans l'Yonne, coorganise les concours départementaux et régionaux de labour avec les Jeunes agriculteurs de BFC aux Terres de Jade, les 5 et 6 septembre prochains. Rencontre.



Valentin Caillon, céréalier à Saintpuits est référent labour sur le département.

En participant à une fête locale, au cours de son adolescence, Valentin Caillon se découvre une passion pour le labour. *« À mes 16 ans, je me souviens, je participais à une fête cantonale organisée par des Jeunes agriculteurs. En observant plusieurs concours, ça a attisé ma curiosité et j'ai souhaité participer. Pour une première, j'ai fini en troisième position, donc ça m'a encouragé à en faire d'autres »*, se remémorait-il, le 14 août dernier. En grandissant, il choisit également de rejoindre le syndicat des Jeunes agriculteurs, et voit progressivement disparaître une activité qui l'animait. *« Durant mon adolescence, les concours de labour étaient répandus dans le département. Petit à petit, ça s'est essoufflé et le concours de labour a disparu en 2014 »*, racontait-il, nostalgique. Dix ans plus tard, Valentin Caillon décide de relancer cette animation, dans le canton de Saint-Sauveur. *« Quand on relance une activité qui a disparu au sein d'un département, il ne faut pas lâcher. C'est difficile à faire entrer dans les mœurs, il faut réussir à motiver des personnes »*, manifestait-il. À cette période, le canton de Saint-Sauveur décide d'accueillir et d'organiser la fête départementale de l'agriculture à Étais-la-Sauvin en 2024.

Un pari risqué. Valentin Caillon s'en souvient : organiser un premier concours de labour départemental, *« ça prend du temps »*. Après dix ans d'absence sur le territoire icaunais, le concours de labour était méconnu de beaucoup. Le jeune passionné a donc dû recueillir les renseignements pour organiser l'événement dans les règles de l'art, *« et surtout pouvoir l'expliquer à de potentiels participants qui ne s'y connaissaient pas trop »*.

Monter l'organisation d'un cran

Trois ans plus tard, il a tenu son engagement : le concours de labour départemental est resté dans les mœurs. Une victoire pour lui. Il est même devenu le référent labour sur le département et a pu venir en aide aux JA de Toucy, l'an dernier. En 2026, Valentin Caillon passe un cap. L'Yonne accueille le concours départemental et régional à l'occasion des Terres de Jade. Président du canton de Saint-Sauveur depuis cette année, il confiait que *« l'enjeu n'est pas le même »*. *« C'est le canton de Villeneuve-sur-Yonne qui a trouvé la parcelle sur laquelle on allait accueillir les deux concours. Après, c'est surtout les JA de BFC qui vont s'occuper de l'organisation »*. Du côté des jurés, deux binômes seront présents pour évaluer les épreuves en brabant et en planche. *« Je n'ai pas encore leurs noms, je les rencontrerai quelques jours avant la fête. Je peux seulement dire qu'ils viennent du Jura et du Doubs »*, confiait-il. En se munissant de la fiche de notation du championnat de France, il listait les grandes catégories évaluées : *« le tracé d'ouverture, la raie de labour, les bandes de terre, l'apparence générale du labour, l'enfouissement du chaume ainsi que la dérayure finale »*. Jusque-là, Valentin Caillon avait accepté *« les cinq corps »*. *« On venait de relancer le concours, si on commençait à être restrictif dès le début, ça aurait pu freiner pas mal de monde. Aujourd'hui, ce qui est banalisé dans les exploitations ce sont les cinq corps, donc on a plus de chance d'avoir du monde. L'Yonne n'est pas une terre à trois corps, on n'en trouve peu ici. Pour autant, c'est ce qui est préféré dans les concours »*, ajoutait-il. En tant que référent labour, Valentin Caillon affirmait donc que, le samedi, pour le concours départemental de labour, *« les 2, 3, 4 corps seront acceptés et les 5 corps pourront participer mais seront à part dans le classement »*.

Charlotte Sauvignac

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// DANS LE MORVAN

Comme un hiver qui durerait dix mois…

En invitant la sous-préfète de Château-Chinon sur une exploitation bovine de Moux-en-Morvan, la FDSEA 58 et les JA ont voulu alerter sur la nécessité d'un soutien financier, quelques jours avant la tenue, à Paris, d'une réunion préparatoire au plan Sécheresse de l'État. La priorité est au nourrissage des bêtes.

Le 14 août, le Parc naturel régional du Morvan diffusait un communiqué alertant sur les effets de la sécheresse. Il y était fait mention de cours d'eau très bas, voire à sec, et de menaces directes sur la survie d'espèces emblématiques de la région telles que la mulette perlière, une moule d'eau douce protégée, les écrevisses à pattes blanches ou les truites fario. On aurait pu ajouter à cette liste une autre espèce, non-protégée, celle-ci : l'éleveur de bovins allaitants. Parce que pour ces derniers, l'assèchement à l'œuvre depuis des semaines constitue aussi une menace vitale, en particulier parce qu'elle oblige à « taper » dans des réserves de fourrages normalement prévues pour passer l'hiver. Le 17 août, la FDSEA de la Nièvre et les Jeunes agriculteurs, représentés par Thomas Lemée, président des JA de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), avaient convié la sous-préfète de Château-Chinon, Émilie Aquitaspace, à venir découvrir les conséquences directes de cette sécheresse dans une exploitation de Moux-en-Morvan. Rendez-vous avait été donné au Gaec de Fontaine Blanche, qui compte quatre associés : Éric Boucher, son épouse Valérie, leur fils Pierre et Laurent, le frère d'Éric. Était également présent Thierry Guyot, Conseiller départemental en charge de l'agriculture. Un des éleveurs participants à cette réunion, au milieu des prairies brûlées, avait une formule qui résumait bien la situation : *« C'est un peu comme si on était dans un hiver qui durerait dix mois… »* avec quasiment aucune production de fourrage.



Normalement, à cette période de l'année, le bâtiment de stockage de fourrage du Gaec de Fontaine blanche est rempli. Cette année, le stock est déjà entamé depuis début juillet.



Éric Boucher face à la sous-préfète de Château-Chinon dans une pâture complètement desséchée qui jouxte son exploitation.

Problème de disponibilité

La nécessité d'en trouver est la priorité absolue selon Thomas Lemée *« mais, d'une part, face à la demande, les prix ont monté et surtout, la disponibilité fait défaut car la sécheresse concerne la France entière. Et même quand on va sur de la betterave ou de la patate, c'est introuvable ou inabordable. »* Au Gaec de Fontaine Blanche on fait vêler une centaine de vaches par an sur 200 ha. *« Nous avons commencé d'affourrager au début du mois de juillet,* précise Éric Boucher. *Toutes les catégories d'animaux sont affourragées, parce qu'il n'y a plus rien dans les prairies. Nous donnons entre 2 t et 2,5 t de fourrage par jour, à un prix proche de 130 euros/t. C'est un coût de 300 euros par jour pour l'exploitation, juste pour le fourrage. La sécheresse nous coûte 10 000 euros par mois, sans compter les frais de transport du fourrage jusqu'aux prairies, de transport de l'eau pour les parcelles qui en sont dépourvues, et la surcharge de travail que cela réclame. »* À cela s'ajoute la baisse des prix des bovins constatée ces derniers mois, notamment sur les broutards. Elle est évaluée à 400 euros par broutard, par rapport aux prix observés à la même période en 2025. Il faut aussi prendre en compte la hausse des carburants, celle du machinisme, des engrais…

Perte de performances

Sur le Gaec, le stock de fourrage est déjà bien entamé et il va falloir trouver des solutions pour préserver le stock prévu pour passer l'hiver. *« En temps normal,* poursuit Thomas Lemée, *on affourrage en hiver. Là, nous avons la menace d'avoir l'été, l'automne et l'hiver à passer et aucun éleveur ne peut le faire sans soutien. »* Au-delà de la perte de fourrage, des animaux nourris pendant des mois avec de la paille auront des pertes en lactation, en Gain moyen quotidien (GMQ). Il y aura des broutards auxquels il manquera des kilos et peut-être des problèmes sur les naissances de veaux. *« Nous attendons des réponses fortes et rapides,* précise le président des JA BFC. *Chacun doit prendre ses responsabilités (État, collectivités…) Il faut aussi que les décisions rapides soient prises sur les dérogations liées aux exploitations de jachères. Sur l'eau, il nous paraît assez logique de pouvoir en stocker lorsqu'il y en a de trop, afin de l'utiliser dans des périodes comme celle que nous connaissons actuellement, mais nous sommes confrontés à des blocages administratifs et même idéologiques dans certains cas. Résultat : on n'avance pas sur ces questions. 2026 sera dure mais on sait que ce type de situation va se représenter dans les années qui viennent. En attendant, l'urgence c'est d'aider les agriculteurs à passer le cap financièrement. »* Ce qu'on peut craindre par rapport à cette situation, c'est que des éleveurs ayant besoin d'argent vendent des animaux, ce qui accroîtrait encore la dynamique de baisse des prix observée sur les bovins.

Faire entendre la voix de la Nièvre

Sur l'eau et notamment le vaste processus de référencement des cours d'eau du Morvan, source de confusions et de risque de sanction pour les agriculteurs, la sous-préfète a rappelé qu'un travail a été mené pour reconnaître le droit à l'erreur en l'espèce : *« Il nous faut aussi référencer les étangs communaux qui pourraient être utilisés comme réserve d'incendie mais aussi pour l'abreuvement des bêtes. On doit travailler ensemble sur le long terme et sur ce référencement avec la Dreal et le Parc naturel du Morvan. »* Du côté du Conseil départemental, Thierry Guyot insistait sur la nécessité de connaître les besoins afin de faire entendre la voix de la Nièvre au national : *« nous voulons fournir au Préfet qui se rendra, le 27 août, à la réunion organisée par le ministère de l'Agriculture dans l'optique de la préparation du plan Sécheresse, tous les éléments qui pourront lui être utiles. Nous allons faire parvenir un courrier à la ministre de l'Agriculture afin de pousser les revendications spécifiques des agriculteurs du département. Nous devons faire monter en pression ces propositions pour que l'enveloppe budgétaire qui sera dédiée à la Nièvre soit la plus adaptée possible. »* Oui, décidément, à côté de la mulette perlière, il va falloir sérieusement songer à assurer la pérennité de l'éleveur du Morvan.

Berty Robert

Pire qu'en 1976 ou en 2003



Sur place, Pierre Bobin, éleveur retraité qui a connu les sécheresses de 1976 et 2003 s'avouait marqué par la situation actuelle. *« À l'époque on s'était organisé auprès des secteurs de grandes cultures pour obtenir de la paille. En 76 on avait acheté de l'orge pour compléter la paille parce qu'il n'y avait quasiment pas de maïs dans le Morvan. En 1976 et en 2003, l'eau était revenue début septembre, mais cette année, on ne sait pas… Ces années-là, je n'avais jamais vu nos petits ruisseaux être à sec le soir. Là, c'est le cas. On croise les doigts pour que ça revienne mais les prairies sont détruites. Il faut aussi s'interroger sur le référencement des cours d'eau du Morvan opérés par l'administration. On ne peut plus parler de ça lorsqu'on n'a plus d'eau. Vous voulez référencer quoi ? »*

Et là-dessus, une grosse augmentation des fermages…

L'augmentation de 3,23 % de l'indice de fermage, selon un arrêté paru le 13 août, est un peu le coup de massue de trop dans ce contexte. Il s'établit pour 2026 à 127,04 (contre 123,06 en 2025). Le calcul de l'indice repose à 40 % sur l'évolution de l'inflation sur un an (+ 1,09 % entre 2024 et 2025) et à 60 % sur celle du revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) rapporté à la surface depuis cinq ans (+ 4,72 % entre 2024 et 2025). 2026 marque ainsi la dixième année successive d'augmentation de l'indice national des fermages. Depuis 2009, il a grimpé de 27 %, n'ayant reculé qu'en 2016, 2017 et 2018. Pour des parcelles qui, dans certains cas, n'ont donné que pendant deux mois, la pilule passe mal…

// EAU

Un Carrefour des gestions durables de l'eau particulier

Dans le contexte actuel de sécheresse, et plus largement, avec les débats sur les usages de l'eau qui traversent la société, la cinquième édition du Carrefour des gestions durables des usages de l'eau est un événement qui devrait avoir une résonance particulière. Les sujets agricoles y auront leur place.

La prochaine édition du Carrefour des gestions durables de l'eau aura lieu les 9 et 10 septembre, dans un été 2026 finissant mais marqué par une sécheresse d'une ampleur inédite. Dans un tel contexte, cet événement prendra un relief particulier. Organisé par IdealCO, acteur spécialiste des politiques publiques, ce salon devrait réunir plus de 2000 acteurs de l'eau (élus, experts, techniciens des collectivités et partenaires de la filière) au parc des expositions de Dijon. L'ambition est d'apporter aux territoires des outils et des réponses face aux tensions qui entourent la gestion de l'eau.

Cette cinquième édition offrira la possibilité d'assister et de participer à de nombreuses conférences et ateliers (40 sont programmés) et réunira 90 exposants.

Une nouvelle loi sur l'eau ?

L'évènement s'ouvrira, le 9 septembre, sur une séance plénière de 14 heures à 15 h 30 au cours de laquelle une question de fond sera abordée : Faut-il une nouvelle Loi sur l'Eau ? Entre impératifs de gouvernance, enjeux de financement et nécessité d'adaptation accélérée, cette plénière ouvrira le débat sur la capacité du cadre législatif actuel à répondre à l'intensification des crises hydriques. Par ailleurs, le Carrefour proposera un programme structuré autour de parcours thématiques pour apporter des réponses adaptées à des problématiques de terrain :

- Performance des infrastructures : investir au bon endroit et au bon moment ;
- Résilience et sobriété : organiser le partage de la ressource et éviter le « jour zéro » ;
- Solutions fondées sur la nature : renaturer les cours d'eau pour concilier protection contre les crues et biodiversité ;
- Urbanisme et pluvial : transformer la pluie en alliée du rafraîchissement urbain ;
- Assainissement non collectif : le rendez-vous annuel de la communauté de l'assainissement non collectif et de la gestion de l'eau à la parcelle.

En lien avec l'agriculture

La thématique sur Résilience et sobriété devrait permettre d'aborder les questions liées aux usages agricoles de l'eau. Parmi les rendez-vous qui concernent l'activité agricole, on peut noter, le 9 septembre à 11 h 30, une conférence sur les paiements pour service environnementaux (PSE) avec l'exemple de la Champagne Crayeuse dans l'Aube. Un travail avec les filières agricoles du territoire, a été mené pour développer des cultures agroécologiques sur les Aires d'alimentation de captage (AAC) stratégique de la Régie du Syndicat des eaux de l'Aube (SDDEA) et réduire ainsi l'utilisation d'intrants azotés et phytosanitaires. En parallèle de l'axe technique impulsé par les filières agricoles partenaires, sous coordination de la Chambre d'agriculture de l'Aube, visant à lever les freins techniques et agronomiques à la production de ces cultures Bas niveau d'intrants, la régie du SDDEA a mis en place le PSE. À découvrir également, le 9 septembre à 11 h 30, une conférence sur la silphie et la méthanisation des boues de la station dépuration d'Herbsheim, au sud de Strasbourg. Le Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA) a mis en place en 2021 un projet qui intègre la méthanisation des boues avec injection de biogaz, l'intégration de co-produit agricole (silphie) préservant la ressource en eau sur des zones de captages dégradés et la création d'une filière vertueuse et rémunératrice pour les exploitations agricoles situées dans des zones à enjeux. Enfin, le 9 septembre à 9 h 30 un projet côte-d'orien sera présenté. Il concerne la nappe de Dijon-Sud et ses partenaires afin de mener des aménagements responsables. La conférence apportera des éléments de réponses sur une question essentielle : Comment protéger une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable… que l'on ne voit jamais ? **Berty Robert, avec communiqué**

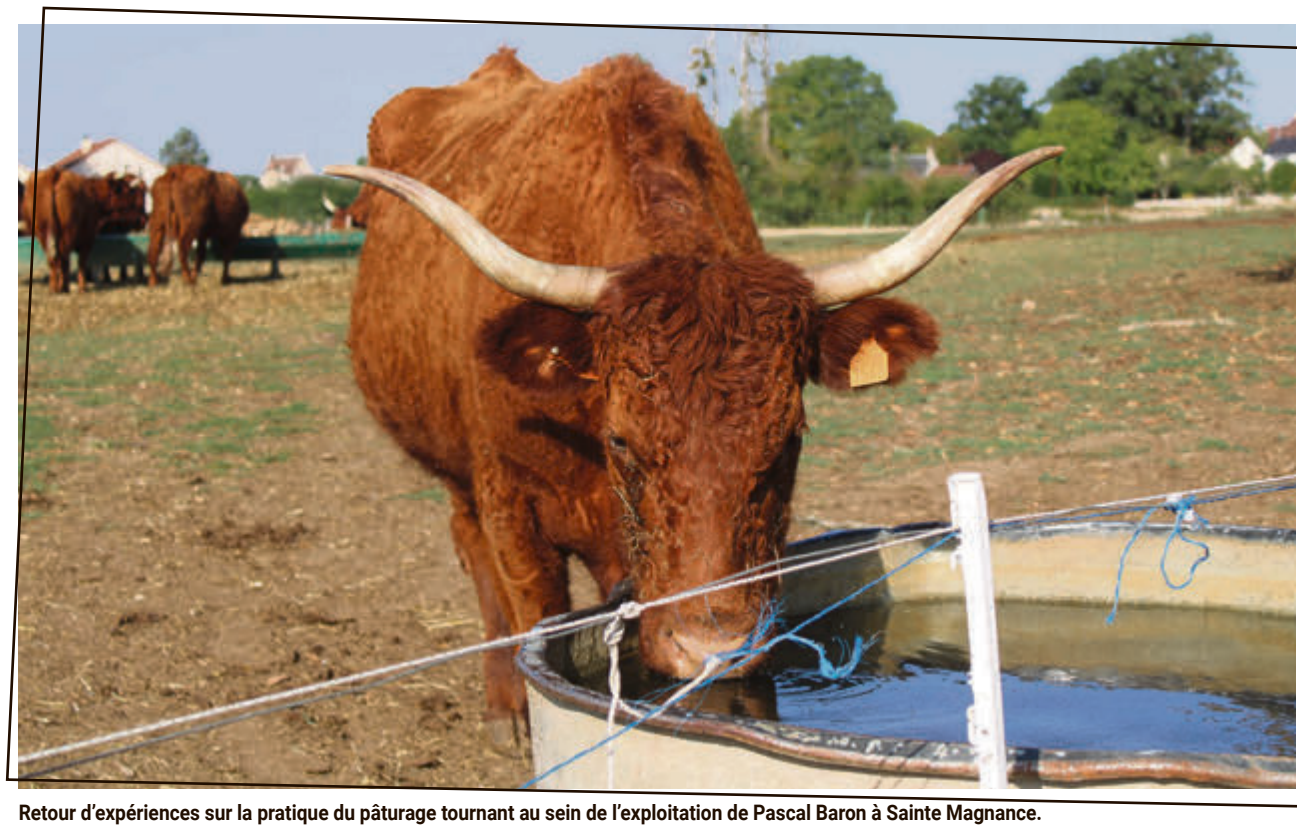


ÉLEVAGE

// PÂTURAGE TOURNANT

Optimiser la pousse de l'herbe

Le mardi 11 août, Pascal Baron, éleveur de vaches allaitantes à Sainte-Magnance faisait le point sur son élevage, et ses techniques pour améliorer la pousse de l'herbe.



Retour d'expériences sur la pratique du pâturage tournant au sein de l'exploitation de Pascal Baron à Sainte Magnance.

Depuis une dizaine d'années, Pascal Baron, éleveur de vaches allaitantes à Sainte-Magnance, a souhaité s'orienter vers le pâturage tournant. Un avantage pour lui : *« on a toujours entre quinze jours à trois semaines d'herbe en plus que les autres »*. Pour donner plus de sens à cette pratique, elle a été conceptualisée en 1957, dans l'ouvrage d'André Voisin intitulé *Productivité de l'herbe*. L'objectif est simple : *« proposer un système de rotation qui permet d'améliorer la productivité de l'herbe. Le pâturage tournant cherche à optimiser la croissance et l'utilisation de l'herbe en déplaçant les animaux de parcelle en parcelle »*, informe le site Osaé. Après avoir réalisé de nombreuses recherches dans les années quatre-vingt-dix, André Voisin, agriculteur et agronome breton a émis un principe fondateur sur cette technique : partir de la connaissance de la pousse de l'herbe afin d'adapter la pratique du pâturage, en tenant compte des besoins et des comportements des animaux. Pour revenir dans l'Yonne, Pascal Baron s'est initié à cette pratique après une rencontre avec un éleveur du Cantal, lors d'une formation il y a une dizaine d'années. *« En en discutant avec lui, ça m'a convaincu. Alors lorsque je suis rentré de la formation, j'ai viré toutes mes clôtures et j'ai posé tous les paddocks la même année. Aujourd'hui, j'ai donc deux bandes de vaches principalement en pâturage tournant qui ont cinq paddocks chacune. Selon la pousse de l'herbe, tu choisis dans quel paddock tu fais de l'ensilage ou de l'enrubannage »*, précise-t-il. Malheureusement, cette année, la pratique a montré ses limites. *« Ce qu'il faut retenir, c'est que cette année, mes vaches n'ont été en autonomie alimentaire que deux mois »*, manifeste-t-il. Les épisodes de canicules ont stoppé la pousse et ont brûlé l'herbe manquante. Toutefois, l'éleveur avait anticipé la situation. *« Après le mois de février qu'on a passé, sous la pluie, la pousse de l'herbe était fulgurante et à partir du 15 avril, l'herbe était là »*, se souvient-il. L'éleveur choisit donc de *« récolter l'herbe en surplus et de la transformer en ensilage pour sauver la situation. J'ai bien fait car il n'y a pas eu de repousse par la suite »*.

Mardi 11 août, Pascal Baron est satisfaisait du résultat en regardant ses vaches. *« Celles qui viennent de bonne heure, je les nourris avec la machine et je mélange de l'enrubanné de sorgho avec de la paille et de la farine. Tous les matins, elles ont un aliment complet, comme si elles étaient dans le bâtiment. Même si cela prend beaucoup de temps sur ma journée de travail, les vaches sont en état »*.

Cet éleveur de l'Avallonnais ne se distingue pas que pour ses pratiques novatrices, mais également pour avoir choisi une race de vaches différente de celle de la région. Depuis quinze ans, il a choisi d'intégrer des vaches Salers et des vaches Aubrac à son troupeau de Charolaises. *« J'ai 2/3 de vaches croisés charolaises et salers pour vendre des broutards croisés »*, précise-t-il. Ce choix s'est fait suite à des difficultés de vêlage avec des vaches charolaises. *« Aujourd'hui, j'ai des vaches autonomes sur les vêlages, et rustiques »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// STRATÉGIE

Vers une viande au goût garanti

Grâce à de nouveaux outils de mesure et à la génétique, les professionnels de la viande cherchent à mieux prédire les qualités gustatives des produits. Dans ce contexte, Sicarev coop a dévoilé sa stratégie et sa marque Signé Fondance.



LGF-PDL

Le persillé est cette matière grasse qui se dépose à l'intérieur des muscles et qui améliore la flaveur de la viande, mais aussi la tendreté et la jutosité.

Le comportement du consommateur de viande est contradictoire. *« À l'achat, le gras le rebute, alors qu'à la dégustation, les viandes persillées sont les plus appréciées »*, rapporte Jérôme Normand, responsable du service Qualité des carcasses et des viandes à l'Institut de l'élevage (Idele). Le persillé est cette matière grasse qui se dépose à l'intérieur des muscles et qui améliore la flaveur de la viande, mais aussi la tendreté et la jutosité. Que doivent faire les acteurs de la filière pour satisfaire le client ? Sicarev coop a peut-être trouvé la solution, en créant une marque liée à la teneur en persillé dans la viande : Signé Fondance. Elle a été lancée début juin à Roanne (Loire) à l'occasion de l'assemblée générale du groupe coopératif. Cette nouvelle marque doit guider l'acheteur. L'intérêt de la démarche est de sélectionner des carcasses afin de les orienter selon la demande des clients. Pour Sylvain Prudon, directeur des filières Viandes chez Tradival (filiale de Sicarev) : *« À partir du moment où le persillé pourra être évalué, nous pourrons nous engager auprès des acheteurs et segmenter le marché. » « Nous avons pris le parti de regarder loin devant, d'évaluer les attentes et de bâtir des stratégies pour demain »*, complète le président Philippe Dumas.

Inspiration américaine

Ce projet trouve son origine dans un voyage aux États-Unis en 2024, au cours duquel des dirigeants de Sicarev ont visité un laboratoire de génétique qui a dû relever le défi d'améliorer la qualité de la viande sur le plan gustatif en s'appuyant sur la notion de persillé. De retour en France, les responsables de la coopérative n'ont pas voulu en rester là. *« Nous nous sommes rapprochés de nos partenaires génétiques et de l'Idele pour leur demander s'il était envisageable d'améliorer les qualités gustatives de la viande, voire de les prédire, sans dénaturer les races, qui sont une spécificité française »*, raconte Marie-France Nigay, directrice des productions animales chez Sicarev. Les premières investigations ont confirmé le lien entre le persillé et la qualité gustative de la viande, mais aussi avec la génétique des animaux et la conduite d'élevage. Le persillé commence à se former avec le dépôt de petites cellules de gras (adipocytes) entre les muscles de l'animal. Elles grossissent grâce à l'énergie apportée par l'alimentation (en phase de finition du bovin). Puisqu'il existe une forte hétérogénéité de taux de gras, il est nécessaire de maîtriser les facteurs d'influence. Selon Aubert Nicolazo de Barmon, chargé d'études à l'Idele : *« Il existe deux types de leviers à activer en élevage : ceux liés à l'animal (le sexe, l'âge à l'abattage et la génétique) et ceux liés à l'alimentation (conduite au plus jeune âge, niveau énergétique en finition, durée de la phase de finition) »*.

Travaux génétiques

Selon Laurent Schibler, représentant d'Eliance (fédération des entreprises de conseil et service en élevage de ruminants), *« il est possible d'améliorer le persillé par la conduite d'élevage des animaux, mais la quantité peut plafonner. La génétique permet de conduire un travail cumulatif sur le long terme »*. Il s'agit d'un caractère héritable. *« Reste à savoir comment il va se comporter sans détériorer les autres. Il faut donc le sélectionner correctement. »* En France, le travail sur les gènes liés au persillé en est à son balbutiement. *« Pour avancer, il faut assurer la collecte des informations et la reproduire sur une multitude d'animaux »*, poursuit Laurent Schibler. En 2025, Sicarev a équipé ses abattoirs avec des machines à classer le persillé. L'outil prend une photo de la carcasse du bovin au niveau de la 5e côte et donne le taux de gras. L'objectif est de voir si la mesure à cet endroit est un bon prédicteur afin d'orienter les carcasses selon les demandes des clients. Pour cela, des analyses de pièces de bœuf au scanner sont en cours. Les mesures sont aussi à relier avec les données génétiques afin de travailler sur des équations de prédiction. Laurent Schibler évoque deux applications à ce travail : la mise en place d'un programme de sélection pour repérer des reproducteurs améliorateurs en persillé ; l'utilisation du génotypage pour avoir une indication sur le potentiel de l'animal afin de l'orienter dans une conduite adaptée. Le but est de mettre en place un accompagnement technique et génétique des éleveurs. Une base de données sur 11 000 carcasses de vaches de réforme charolaises a d'ores et déjà été constituée. Des éleveurs naisseurs-engraisseurs ont été sélectionnés et répartis en deux groupes (persillé + et persillé -) afin d'enquêter sur les pratiques d'élevage. *« Les premiers résultats confirment l'intérêt des finitions longues et riches en énergie pour déposer du persillé »*, annonce Aubert Nicolazo de Barmon. Sicarev s'engage pour les races charolaise et montbéliarde sur la technique (alimentation, conduite, bilan carbone), Tradival sur l'abattage et la commercialisation des carcasses. Eliance, l'Idele et l'Inrae vont continuer à travailler sur la génétique et la recherche. Sicarev espère que les distributeurs s'engageront également.

Lucie Grolleau-Frécon

ÉLEVAGE

// FOURRAGES

Maïs ensilage : anticiper les déficits avant de les subir

Dans de nombreux secteurs de Bourgogne Franche-Comté, les fortes chaleurs et le manque d'eau ont entamé le potentiel des maïs destinés à l'ensilage. Face à des perspectives de piètres rendements et d'une valeur alimentaire dégradée, c'est dès maintenant qu'il faut évaluer stocks et besoins hivernaux.

Lorsqu'un maïs souffre de la sécheresse, la tentation peut être grande de l'ensiler prématurément pour « sauver ce qui peut l'être ». Pourtant, une parcelle visuellement très affectée n'est pas forcément prête à récolter. La décision doit rester fondée sur les critères habituels, à commencer par la teneur en matière sèche de la plante entière. Même en situation de stress hydrique, le remplissage des grains peut se poursuivre après une pluie ou une baisse des températures. Récolter trop tôt risque alors de pénaliser davantage le rendement et la valeur alimentaire. À l'inverse, certaines parcelles très desséchées peuvent évoluer rapidement vers des teneurs en matière sèche élevées, compliquant la conservation et l'ingestion. Plus que jamais, l'observation régulière des parcelles reste la règle. Avant toute décision, la première étape consiste à établir un bilan prévisionnel des stocks disponibles et des besoins du troupeau jusqu'à la prochaine récolte. *« Réaliser son bilan fourrager est indispensable pour répartir les ressources et mettre en place dès cet automne les adaptations qui s'imposent, pour éviter les ruptures brutales dans la conduite ou l'alimentation »*, rappelle Adèle Marsault, de l'Institut de l'élevage (Idele).



L'évaluation précise des stocks fourragers et la planification de leur consommation par les différentes catégories d'animaux présents permet d'estimer le déficit à combler.

Fourrages de substitution

Lorsque le déficit se confirme, plusieurs solutions peuvent être mobilisées. Les cultures dérobées implantées après moisson, lorsque les conditions d'humidité le permettent, peuvent fournir un complément appréciable sous forme d'ensilage ou d'enrubannage. Les mélanges à base de ray-grass, d'avoine, de seigle ou de légumineuses constituent des pistes bien connues. L'achat de fourrages extérieurs peut également être envisagé. Dans ce cas, il est souvent préférable de réserver les aliments les plus performants aux vaches en production et de diriger les fourrages plus fibreux ou moins énergétiques vers les génisses, les vaches taries ou d'autres catégories aux besoins plus modestes. Depuis plusieurs années, les régions confrontées à des sécheresses récurrentes explorent aussi des systèmes moins dépendants du maïs ensilage. L'association de maïs épi, riche en énergie, avec de l'ensilage de luzerne permet par exemple de couvrir une partie des besoins tout en réduisant le recours aux correcteurs azotés importés. Certains élevages remplacent ainsi une fraction significative du maïs plante entière par des fourrages riches en protéines produits sur l'exploitation.



Emeric Courbet CA70

Systèmes racinaires de maïs qui ont souffert de la sécheresse. Là où il a plu, les racines vont reprendre leurs droits…

Réfléchir à la taille du troupeau

Lorsque les stocks annoncés restent insuffisants malgré les mesures correctrices, la question de la décapitalisation peut se poser. Il s'agit toutefois d'une décision lourde de conséquences qui mérite d'être raisonnée sur des bases technico-économiques solides. L'analyse doit porter sur le déficit fourrager réel, le coût des achats extérieurs, la situation financière de l'exploitation ainsi que les perspectives de production pour l'année suivante. Les réformes déjà prévues, les animaux peu productifs, les problèmes sanitaires ou de reproduction constituent généralement les premiers leviers à actionner. Dans un contexte climatique de plus en plus incertain, la situation actuelle rappelle également l'intérêt d'une réflexion de fond sur l'autonomie alimentaire. Diversification des fourrages, développement des légumineuses, valorisation de la luzerne ou adaptation de la place du maïs dans les systèmes figurent parmi les pistes étudiées depuis plusieurs années dans les zones les plus exposées aux sécheresses estivales. Au-delà de l'hiver à venir, ces évolutions pourraient progressivement devenir des éléments clés de la résilience des élevages du Nord-Est.

Alexandre Coronel

// REPRODUCTEURS OVINS

Après Charolles et Decize : Arnay le 28 août

Les foires aux reproducteurs ovins s'enchaînent sur l'agenda. Le concours d'Arnay-le-Duc arrive vendredi prochain.

Des centaines d'ovins (peut-être quatre) sont attendues vendredi 28 août de 9 heures à 13 heures au foirail arnétois, pour le traditionnel concours toutes races organisé par le comice local et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Les exposants attendent les visiteurs et les acheteurs nombreux comme chaque année.

À quoi s'attendre pour cette édition 2026 ? Nous nous sommes entretenus avec Thierry Maréchal sur le sujet. Cet éleveur du village de Viévy revenait tout juste du concours national Charollais quand nous l'avons contacté : ce rendez-vous peut-il donner la tendance pour Arnay ? *« Ce n'est pas toujours le cas, Charolles est d'une autre dimension »*, répond le président du comice arnétois, *« il y a eu de belles ventes là-bas, des gens intéressés, un joli dynamisme des jeunes, c'est encourageant, mais ce qui se fait au concours national ne se vérifie pas toujours chez nous, dans un sens comme dans un autre »*.

On y croit

Thierry Maréchal espère tout de même une réussite similaire pour vendredi prochain : *« il y aura des animaux de qualité, comme à chaque édition. Les éleveurs auront à cœur d'amener leurs meilleurs reproducteurs. Maintenant, il y a la sécheresse, tout le monde en souffre malheureusement. Certains voudront peut-être attendre le tout dernier moment pour acquérir et utiliser un reproducteur ? Je ne sais pas. En tout cas, ce n'est facile pour personne »*. Thierry Maréchal ajoute un mot sur la conjoncture : *« les cours ne sont pas au plus haut, nous sommes entre 8 et 8,50 euros/kg, soit environ un euro de moins qu'il y a un an… Il est dommage que ce contexte économique et climatique ne soit pas plus favorable car davantage de jeunes s'installeraient, j'en suis certain. Encore une fois, des jeunes, il y en avait beaucoup dans les allées de Charolles, c'était beau à voir. Il devrait y en avoir aussi à Arnay »*.

Joli concours

Charolles, justement, plusieurs élevages de Côte-d'Or y avaient fait le déplacement. Comme l'an passé, le Gaec du Moulin de Jonchery, de Diancey, s'est distingué en montant plusieurs fois sur les podiums. À son palmarès : trois premiers prix (agneaux, agnelles et antenais) et deux deuxièmes prix (agneaux et agnelles). Deux reproducteurs se sont ensuite distingués dans les récompenses individuelles : le trophée jeune pour le meilleur agneau du concours chez les éleveurs de moins de 35 ans ainsi que le prestigieux prix de la meilleure agnelle. Ces récompenses ont été accompagnées de belles ventes puisque 17 des animaux de Jean-Marie et Baptiste Guyot auront trouvé preneurs.

AG

Renseignements pour Arnay-le-Duc : 06 33 50 84 47



Jean-Marie et Baptiste Guyot étaient au national Charollais les 6 et 7 août. Nous mentionnons leurs résultats dans cet article.

// MAÏS ENSILAGE

21 Une récolte au plus bas

Le maïs paie cette année un lourd tribut à la sécheresse et aux fortes chaleurs. À Villecomte (21), Guillaume Saint-Paul anticipe déjà le manque de fourrage pour ses vaches laitières.

Dire qu'ils ont décroché serait sous-entendre qu'ils ont eu du potentiel à un moment donné. Dans bien des secteurs en Côte-d'Or, les maïs ont peiné du début à la fin, avec des conditions de cultures extrêmement défavorables liées à la sécheresse et aux épisodes de chaleurs intenses, notamment pendant la phase de floraison. En France, il se murmure que la production de maïs grain sera peut-être la plus faible jamais enregistrée depuis au moins 1980. Le maïs ensilage ne sera guère mieux loti. Pour illustrer les difficultés dans notre département, nous sommes allés à la rencontre d'un producteur laitier, Guillaume Saint-Paul à Villecomte, dans le secteur d'Is-sur-Tille. Associé à son oncle Laurent Maillot au Gaec de la Villecomtoise, l'homme de 41 ans s'apprêtait à récolter son maïs en fin de semaine dernière. *« Je vais ensiler une partie seulement, sur les plus mauvaises terres. Le reste suivra quelques jours plus tard. Je ne sais pas du tout quel tonnage cela peut donner, mais pas grand-chose en tout cas… Le maïs est tout petit et il n'y a quasiment pas de panouilles sur environ 10 de nos 25 ha de cultures. Des sangliers sont venus dedans il y a quinze jours : ils sont assez vite repartis tellement il n'y avait rien… Même eux n'en voulaient pas ! Preuve que le stress hydrique a été important, il y a même du charbon sur certains pieds. Cette situation est problématique pour nous car le maïs est la base de notre ration ».*



Guillaume Saint-Paul, éleveur à Villecomte, s'apprêtait à ensiler ses parcelles les plus séchantes en fin de semaine dernière. *« Je vais rester torse nu pour la photo, ça la rendra peut-être un peu plus sexy. Car pour les plantes, ce n'est pas trop ça... »*, plaisantait le Côte-d'orien.



Le charbon du maïs, causé par un champignon, change les grains en grosses boules noires.

Stocks et achats

L'éleveur de 70 vaches laitières (les deux tiers en Prim'Holstein, le reste en Montbéliardes) a pris les devants en trouvant entre 8 et 10 ha de maïs supplémentaires à aller ensiler chez un agriculteur voisin. *« Merci au producteur concerné ! Pour combler nos futures pertes, je mise également sur d'anciens stocks de maïs que nous avons. Heureusement, les trois dernières campagnes avaient été plutôt correctes et en plus, d'ordinaire, nous sommes assez larges en maïs. J'ai aussi eu la chance de pouvoir faire pas mal d'ensilage d'herbe au printemps. Il manquait un peu de volumes, mais il en est tout de même rentré. Je pense notamment au mélange ray-grass/trèfle. J'ai même fait une seconde coupe en enrubannage par la suite. Il y a eu aussi une coupe de luzerne avant que le robinet s'arrête définitivement ».* Guillaume Saint-Paul n'est malgré tout pas si serein que ça : *« la situation reste très fragile. Comme tout le monde, j'espère une saison automnale pluvieuse pour refaire du ray-grass/trèfle. Dans le cas contraire, ça se compliquera davantage au niveau de l'alimentation ».*

Ça tient

Contrairement aux autres éleveurs laitiers que nous avons rencontrés cet été, Guillaume Saint-Paul n'a pas enregistré de baisse significative en termes de productions : *« nos vaches sont aux mêmes niveaux que les années précédentes. Je n'ai pas non plus de pertes d'animaux ou autres, j'espère que ça va tenir… Le seul gros pépin est à mettre à l'actif des cellules, qui sont autour de 350 000 au lieu de 250 000. Ce niveau est encore gérable, j'utilise un produit nommé CertiConfort plus qui arrive à limiter l'impact du chaud dans les logettes ».* Guillaume Saint-Paul a, un temps, réfléchi à investir dans un brumisateur. *« Le coût était dissuasif, entre 3 000 et 4 000 euros. Sur conseil de mon grand-père, j'ai opté pour un dispositif fait maison. Il changeait son tuyau d'arrosage goutte-à-goutte pour ses tomates et je l'ai installé en hauteur dans mon bâtiment : les vaches ont l'air de l'apprécier. Pour l'instant, cela semble suffire, donc je continue comme ça ».*

AG

// CULTURES FOURRAGÈRES

Préserver les stocks et préparer la suite

La sécheresse et les épisodes caniculaires pèsent lourdement sur les cultures fourragères. Si les prairies peuvent retrouver une partie de leur potentiel en cas de retour des pluies, la situation est plus préoccupante pour le maïs fourrage.

« Le plus préoccupant aujourd'hui, c'est le maïs », résume Fabienne Launay, responsable de projets au service Fourrages de l'Institut de l'élevage. Pénalisé localement au printemps par les attaques de géomyzes, le maïs a subi un déficit hydrique marqué et des températures exceptionnellement élevées au moment de la floraison. Résultat : dans certaines régions, les premières estimations font état de rendements divisés par deux !

Ne pas ensiler trop tôt

Face à des maïs desséchés, certains éleveurs pourraient être tentés d'avancer la date d'ensilage. Une erreur selon l'Institut de l'élevage. *« Même si la plante paraît sèche, il ne faut pas récolter trop précocement. Il faut attendre une teneur en matière sèche adaptée pour ne pas compromettre la qualité de l'ensilage et la conservation ».* La qualité nutritionnelle sera parfois un peu inférieure, avec une hétérogénéité importante entre parcelles, voire au sein d'une même parcelle. Idele recommande donc de réaliser des analyses de valeur alimentaire afin d'adapter ensuite les rations.

Les prairies peuvent encore rebondir

La situation est différente pour les prairies. Si la pousse est actuellement fortement ralentie, Fabienne Launay rappelle que *« les prairies sont plus résilientes qu'on ne le pense. Dès que les pluies reviennent, elles peuvent repartir rapidement ».*

Les observations réalisées après la sécheresse de 2022 montrent que de nombreuses prairies avaient retrouvé un bon niveau de production à l'automne. D'où le conseil d'éviter de retourner trop rapidement les prairies et de limiter leur dégradation par le surpâturage ou le piétinement. *« Il faut préserver les prairies en mettant en place une parcelle tampon permettant l'affouragement des animaux ou en maintenant un pâturage tournant avec des temps de repos suffisants. Si on les épuise aujourd'hui, on compromet leur redémarrage ».* Il est possible de distribuer des fourrages dans les prairies (bale grazing), mais, là aussi, il faut changer régulièrement les animaux de pâture.

Anticiper les pénuries

Après les récoltes, il faudra établir un bilan fourrager afin d'évaluer les stocks disponibles et anticiper les adaptations. Plusieurs leviers peuvent être mobilisés : adaptation des rations, passage à une ration à base de paille et de mélasse pour les animaux les moins exigeants, achat de fourrages, tarissement plus précoce ou réforme anticipée de certains animaux. *« Quand il manque du fourrage, il faut raisonner le système dans son ensemble. Le bilan fourrager est indispensable pour prendre les bonnes décisions avant d'être au pied du mur ».* Au niveau local, privilégier l'affouragement des animaux avant d'alimenter les méthaniseurs est une évidence à défendre.

À plus long terme, cette année climatique confirme l'intérêt de diversifier les ressources fourragères. Mélanges prairiaux variés, cultures dérobées lorsque les conditions le permettent, implantation sous couvert, plantation d'arbres ou constitution d'un stock de sécurité d'une année figurent parmi les pistes mises en avant par l'Institut de l'élevage. *« Plus un système fourrager est diversifié, plus il est capable d'encaisser les aléas climatiques ».* Une stratégie qui pourrait devenir incontournable face à des sécheresses estivales de plus en plus précoces et intenses.



Institut de l'élevage

S'il ne pleut pas en août, la situation pourrait être très préoccupante.

Damien Hardy, Institut de l'élevage

Note : Retrouvez les notes agro-climatique et prairies sur https://idele.fr/aclimel/

// COLZA

21 Semer ou attendre… un choix cornélien

La décision de semer du colza est toujours compliquée à prendre. Encore plus cet été. Clément Babouillard, président de la commission « productions végétales » de la FDSEA de Côte-d'Or, nous livre son ressenti.

Sec de chez sec. Comment semer son colza dans de telles conditions et espérer une levée digne de ce nom ? Les discussions entre agriculteurs allaient bon train la semaine dernière sur ce sujet. Et chaque producteur espérait la confirmation des pluies envisagées ces derniers jours. Si, à la sortie de ce journal, les précipitations sont revenues en nombre, cela résoudra bien des soucis. *« Tout le monde sera effectivement content et soulagé mais au moment où nous nous parlons, nous sommes toujours à zéro et c'est la cinquième canicule ! »*, indiquait Clément Babouillard, président de la commission *« productions végétales »* de la FDSEA de Côte-d'Or.



Une poignée de semoirs avaient été sortis début août. Ils étaient de plus en plus nombreux en fin de semaine dernière.

Dans l'attente

L'agriculteur d'Ampilly-les-Bordes, comme ses homologues, prenait son mal en patience mais se tenait prêt à intervenir. *« Semer du colza, c'est une prise de risque tous les ans, mais celle-ci est encore plus importante cette fois. Ce risque était encore absorbable il y a quelques années, quand il y avait de la trésorerie et de la rentabilité sur nos fermes. Mais cet été, nous allons investir de l'argent que nous n'avons pas dans une culture qui n'est pas sûre de lever compte tenu de ces folles conditions estivales ! »*. Clément Babouillard informe qu'une poignée d'agriculteurs avaient déjà réussi à semer durant les dix premiers jours d'août. *« Heureusement dans certains secteurs Il a pu, mais les orages ont été très localisés et personne n'est dans le même cas de figure. C'est de la loterie, encore plus que d'habitude. Tout le monde espère que la situation sera tout autre très prochainement, il va bien pleuvoir à un moment ou un autre ! Tout est vraiment conditionné par ces pluies. Et 5 mm ne changeront rien, il nous en faut au moins 15 ou 20 pour espérer une levée des graines »*.

Le responsable syndical rappelle le coût élevé des semis. *« Si l'on compte tout, les semences et l'intervention, nous sommes aux alentours de 100 euros, voire beaucoup plus s'il y a un désherbage en parallèle. Encore une fois, cet argent investi appartient à la banque, et les crédits court terme sont à 4 ou 5 %, ce n'est plus la même musique qu'avant. Si rien ne lève, cet argent sera perdu. Après, nous serons vite au 1er septembre et à partir de cette date, il devient presque suicidaire de retenter le coup pour un colza. Du moins sur nos plateaux »*.

AG

Le plein de luzerne ?

C'est un sujet qui est régulièrement abordé ces dernières semaines lors de réunions professionnelles. De nombreux Côte-d'oriens envisageraient de semer de la luzerne, et même beaucoup de luzerne, en lien avec l'aide de 350 euros/ha/an proposée par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du soutien à la conversion en bio. S'il reconnaît lui-même avoir *« profité »* de ce dispositif sur 40 ha pour nourrir ses bovins, Clément Babouillard fustige cette orientation. *« Ce n'est pas comme ça que l'on va régler les problèmes de notre agriculture. Il n'y a aucune réflexion technico-économique derrière cette mesure, ni même la moindre étude de marché. C'est purement politique, une décision socialiste qui veut faire bonne image en disant que x hectares ont été convertis en bio sur son territoire… Cela va, en réalité, déséquilibrer les marchés, comme si les agriculteurs bios avaient besoin de ça ! Il se dit que 15 000 ha seraient concernés en Côte-d'Or : c'est énorme et il y aura autant de production céréalière en moins dans notre département. Les difficultés de nos organismes stockeurs ou autres OPA ne seront que plus grandes. Des filières vont être déstabilisées. Et bien, bravo, la Région ! C'est tout simplement honteux. Alors après, le calcul est vite fait, vous touchez 350 euros par an pendant cinq ans pour cette conversion, puis 150 pour l'aide légumineuse, 200 euros de DPB et vous arrivez à 700 euros pour une luzerne. Avec un blé, vous allez atteindre 900 euros de produits mais après avoir investi 500… Et en plus, il est possible de convertir 80 ha par an et revenir en conventionnel après 5 ans. Pour moi, c'est de l'argent public gaspillé. La Région n'en est pas à son premier coup d'essai, je repense à la fortune qui avait été mise dans un abattoir mobile… Et il n'y avait absolument rien eu dans la méthanisation de Cérilly qui profite pourtant à 150 agriculteurs du Châtillonnais. La Région est hors-sol ».

// POMMES DE TERRE

21 Des tours d'eau salvateurs

Samuel Goguely récoltait ses pommes de terre il y a quelques jours à Fénay. Il nous livre ses impressions sur cette récolte, clairement sauvée grâce à l'irrigation.

« D'ordinaire, nous arrosons en moyenne entre 2 et 4 fois. Cette année, nous étions entre 7 et 8 tours d'eau, ce n'était jamais arrivé », nous informe Samuel Goguely, dès notre arrivée dans son tracteur. À l'évidence, l'irrigation a clairement permis de sauver la récolte. *« Sans cette eau, compte tenu de la météo que nous connaissons, ce sont des cochonnets qui auraient été récoltés »*. Les pommes de terre arrachées ce 11 août ressemblaient davantage (pour rester dans la métaphore) à des boules de pétanque. *« Il y a moins de tubercules par pieds, je dirais 6 au lieu de 10, mais ces pommes de terre sont un peu plus grosses que d'habitude. Cela ne comblera pas la baisse de production globale, mais celle-ci sera relativement limitée. Je m'attendais à pire. Il est peut-être trop tôt pour le dire car je commence seulement aujourd'hui, mais je pense que cette diminution sera aux alentours de 25 % »*.

Tout à domicile

Samuel Goguely cultive trois variétés de pommes de terre (Élodie, Gourmandine et Pomroll) sur une surface de quatre hectares. La production est très majoritairement vendue dans son magasin à la ferme ouvert le mercredi matin, le vendredi après-midi et le samedi en matinée. Un distributeur de légumes est également à disposition à proximité de son exploitation et permet de satisfaire tout besoin de la clientèle, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Le Côte-d'Orien cultive bien d'autres produits maraîchers au sud de Dijon. Les légumes de saison vont bon train entre les tomates, les haricots, les aubergines, les poivrons, les carottes, les oignons, les betteraves rouges, les courgettes, les concombres, les cornichons, ou encore les melons et les pastèques ! Le grand *« jardin »* de la ferme Le Breuil s'étend sur 3,5 hectares et nécessite lui aussi beaucoup d'eau pour répondre aux besoins des plantes : *« dans ces temps-là, il n'y a en effet pas de pause pour l'irrigation… Nous devons sans cesse vérifier que le sol est bien humide. C'est une attention de tous les instants. Avec cette eau, les adventices se plaisent tout autant, voire encore plus que les légumes, alors leur élimination est tout aussi prenante au niveau de la main-d'œuvre »*.



Samuel Goguely, plutôt satisfait de son début de campagne.

Pas si mal

L'agriculteur a réussi, tant bien que mal, à limiter les pertes dans son potager, tout comme dans ses pommes de terre. *« Le plus difficile a concerné les choux, les courges et les courgettes lors de la plantation, un certain nombre d'entre eux ont été perdus, brûlés par le soleil. C'est une parade de circonstance : j'ai mis plusieurs fois des cagettes en bois pour leur faire de l'ombrage, cela a marché à 100 % pour les melons. Il y a eu aussi quelques dégâts d'altises sur les choux mais hormis cela, il n'y a pas eu trop de casse jusqu'à présent »*. La plus belle surprise de Samuel Goguely vient sans doute de ses tomates. *« Elles ont bien résisté, malgré ces fortes chaleurs. Pourtant, à partir de 35 degrés, elles se bloquent et ne travaillent plus… D'autres produits du potager ont bien donné mais ça, je m'y attendais avec le soleil que nous avons : il s'agit notamment des melons, qui sont très bons cette année »*.

AG



Les pommes de terre semblent moins nombreuses mais plus volumineuses cette année.

VIGNE

// VENDANGES

89 Une année précoce placée sous le signe de l'adaptation

Ce lundi 17 août, Johan Mouny, directeur des opérations aux caves de Bailly-Lapierre commençait le pressurage des raisins. Retour.



Les premières caisses de pinot noir sont arrivées jeudi dernier à la cave coopérative Bailly-Lapierre.

Du haut de la carrière des caves de Bailly-Lapierre, à Saint-Bris-le-Vineux, ce lundi 17 août, les camions faisaient la queue pour venir déposer les caisses entières de raisin. Le bruit sourd des pressoirs retentissait pendant que les salariés des caves continuaient à empiler les caisses. Johan Mouny, directeur des opérations des caves de Bailly-Lapierre, confiait que les récoltes avaient commencé depuis jeudi dernier. *« Depuis jeudi, vingt-six vignerons sont venus déposer leurs caisses entières »*, informait-il. Par rapport à la chaleur de ces derniers jours, les équipes ont décidé de travailler quotidiennement avec une machine qui refroidit le jus, tout juste pressé, car *« le jus qui part en cuverie doit être inférieur à 20 °C »*. En temps normal, cette machine est utilisée quotidiennement, mais là, elle reste à proximité des pressoirs. En poste depuis quatre ans au sein des caves de Saint-Bris, Johan Mouny confiait que 2026 est l'année *« la plus précoce de tous les temps »*. *« L'année dernière, on avait démarré une semaine plus tard, le 20 août exactement, ce qui était déjà pas mal en termes de précocité. Dans les années recensées, c'était 2020 qui battaient tous les records avec un début de vendanges le 14 août. En 2026, nous avons surpassé ce record en commençant le 13 août »*, affirmait-il, en accueillant de nouveaux vignerons. Pour l'instant, le directeur des opérations ne souhaitait pas s'avancer pour donner son avis sur la qualité et le rendement des récoltes, mais en s'approchant des caisses, Johan Mouny pouvait déjà dire qu'à l'œil nu *« les grappes sont petites. On a la sensation que les caisses sont légères cette année. Dans les très belles années, nos caisses percées peuvent parfois laisser transparaître du jus qui coule, lorsque les grappes sont grosses et opulentes. Aujourd'hui, il n'y a pas de jus, ça ne coule pas du tout »*.

Du jamais vu

En temps normal, les étapes sont claires : *« nous commençons par la récolte dédiée au crémant avec les rouges qui sont plus précoces sur nos terres. Quelques jours se chevauchent avec l'arrivée des blancs et cela dure environ deux semaines. Avant on faisait une grosse série de pressurage sur le rouge, puis une zone mixte et ensuite on se concentrait sur le pressurage du blanc »*. Ce lundi 17 août, Johan Mouny se déplaçait et montrait que *« les blancs sont déjà là. On a ouvert à toutes les couleurs. Tout est précoce, il n'y a pas de distinction entre les cépages »*. Pour autant, si le poids des baies peut-être préoccupant, au premier abord, l'état sanitaire, lui est correct. *« C'est top. Il n'y a pas de pourriture. Il y a un peu de brûlures, mais ça reste correct »*, constatait-il.

En termes de main-d'œuvre, jeudi et vendredi, l'équipe était encore réduite, permettant d'accueillir les premiers vignerons. Ce lundi 17 août, l'équipe était au complet car *« nous avions anticipé la date précoce des vendanges, sur la semaine du 10 août. On s'en doutait depuis le mois de juin, ce qui nous a permis de créer un roulement rapidement »*, suggérait-il. En réalisant un second pressurage, Johan Mouny, anticipait déjà *« l'entrée des vins tranquilles dans la boucle »*. Cette année, les crémants comme les vins tranquilles sont en avance. En général : *« on s'occupe d'abord des crémants, sur deux semaines et demie, suivi d'un chevauchement pour commencer le pressurage des vins tranquilles, également sur deux semaines et demie »*. Ce lundi 17 août, le directeur des opérations s'interrogeait sur la manière dont il pouvait optimiser l'accompagnement des adhérents. *« Nous pensons qu'en démarrant les vins tranquilles plus tôt, c'est-à-dire en ayant une zone de chevauchement plus importante entre les crémants et les vins tranquilles, nous pourrions leur faciliter le travail. Il va falloir qu'on renforce notre équipe »*, suggérait-il. Si Johan Mouny prend ce parti-là, l'équipe de la cave coopérative Bailly-Lapierre, ne ferait pas de pressurage sur cinq semaines, comme sur une année normale, mais sur trois semaines.

Charlotte Sauvignac

// RÉUNION PRÉ-VENDANGE

89 S'adapter aux épisodes de sécheresses

Même si les parcelles consacrées aux crémants ont commencé à être vendangées, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la FDSEA de l'Yonne, le BIVB et la MSA ont souhaité maintenir leur réunion pré-vendange, ce mardi 18 août, à l'amphithéâtre du lycée la Brosse à Venoy.

« Nous avons vécu des nuits de gel, notamment le 27 mars où on a atteint les -5,1 °C, ce qui a impacté les secteurs et les moyens de protection. Avec l'absence de pluie, nous avions observé des raisins en blocage physiologique qui ont réussi à atteindre, à ce jour, 100 % de maturité », annonçait Manon Pinot, conseillère viticole à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Face à elle, une trentaine de vignerons, qui ont pour la plupart commencé à vendanger. De manière générale, l'équipe vigne de la Chambre décrivait *« une véraison initialement retardée avec les fortes chaleurs et l'absence de pluie, de petites baies et la présence de flétrissement dues aux différents épisodes caniculaires et à la sécheresse, un effet de concentration des sucres importants ainsi que la présence de grillures sur grappes »*. Effectivement, cette année exceptionnelle en termes de chaleur, d'intensité et de précocité a généré sur les raisins une baisse de l'acidité, une augmentation du pH et une importante hausse du niveau de sucres. Pour illustrer l'état des lieux du vignoble et estimer les impacts directs des épisodes de sécheresse, Agathe Prin, conseillère vigne à la Chambre, s'est appuyée sur l'enquête réalisée par la Chambre d'agriculture et la FDSEA de l'Yonne. Avec 151 répondants, 36 % d'entre eux ont fait une nouvelle plantation et 83 % ont fait une complantation. Parmi les 36 %, 73 % des plants ont été arrosés au cours de l'année. Avec des résultats provisoires datant du 14 août, on estimait le taux de mortalité à 22 % en moyenne. *« Sur une année normale, on estime un taux maximal de mortalité à 5 % »*, informait-elle. Du côté de la complantation, l'équipe vigne comptabilisait près de 2 241 plants complantés, dont 17 % ont été arrosés. Résultat : l'enquête affiche un taux de mortalité d'environ 55 % en moyenne.

Comprendre le phénomène pour mieux s'adapter

« Tout le monde parle de la sécheresse. En réalité, on devrait parler des sécheresses. La première qui est la plus importante, c'est la sécheresse météorologique. Pour faire simple, c'est quand il y a plus de pluie depuis plus de 7 jours sans précipitations marquées, sur les références de notre département », initiait Théo Allalou, pédologue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Cette sécheresse météorologique est suivie par la sécheresse dites édaphique ou agricole, c'est celle qui va toucher les sols. Ensuite, *« il y a la sécheresse hydrologique, celle qui touche les cours d'eau et les eaux profondes ou souterraines. La dernière est appelée sécheresse socio-économique, c'est-à-dire celle qui se base sur l'impact des trois autres sécheresses »*. Ce phénomène s'inscrit dans une dynamique, où sur cinq années, on observe quatre épisodes de sécheresse. *« Ces années successives se répercutent sur les autres années. Certaines années, nous sommes en déficit hydrique car nous venons tout juste de sortir d'une année de sécheresse. Cette année, ce qu'on observe, c'est que dès novembre, on était autour de la normale et à partir de décembre, on était en déficit hydrique sur le département »*, expliquait-il. Ce déficit hydrique va s'accompagner d'une hydrophobie des sols. *« Quand nous subissons une chaleur forte et prolongée, on va avoir un sol qui va se refermer et on va avoir une vie qui va se ralentir. C'est un phénomène généralement temporaire, on le voit à peu près tous les étés, mais en fonction de la sécheresse et de l'intensité de l'été, ce phénomène est plus ou moins long »*. Ce mardi 18 août, Théo Allalou convenait que l'année 2026 était l'année de tous les records. Pour terminer sur une bonne note, il a proposé différents leviers d'adaptation : *« les matières humidifiées améliorent indirectement la rétention en eau et la résistance à la compaction. Grâce à l'activité biologique, l'eau s'infiltre au lieu de ruisseler. C'est un levier direct de la lutte contre l'hydrophobie et la déstructuration des sols. En dernier lieu, les pratiques culturales, comme l'enherbement maîtrisé, les couverts, ou encore le travail en verticalité plutôt qu'en retournement sont des méthodes intéressantes »*, concluait-il.

Charlotte Sauvignac

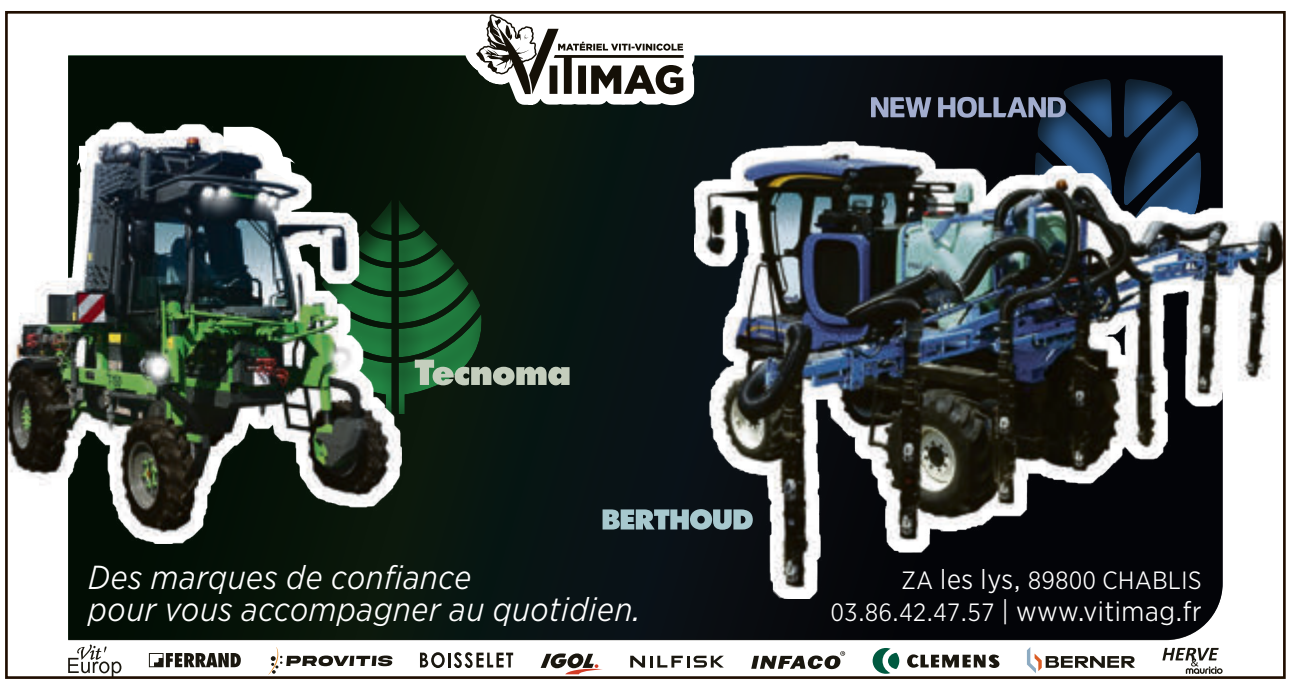


TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

/ Journée technique, « s'installer en... » ovins dans la Nièvre

• Jeudi 24 septembre

Dans le cadre des cycles de journées techniques intitulées « S'installer en », la Chambre d'agriculture de la Nièvre en propose une sur l'installation en production ovine dans la Nièvre, le 24 septembre, de 9 h à 16 h 30. Plus précisément, elle s'articule autour de la découverte des bases d'un atelier ovin viande performant avec plusieurs thèmes qui seront abordés comme l'alimentation, la reproduction, la conduite d'élevage ou encore la rentabilité. Après une matinée en salle (à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Nevers) et afin de compléter les échanges, une après-midi dans l'exploitation de Damien Barillot (Sauvry, Bréard) est prévue.

Inscriptions obligatoires : marine.vaillant@nievre.chambragri.fr ou au 03 86 93 40 00 (Marine Vaillant, conseillère entreprise installation).

// Découvrir Ferm'Inov

• Mercredi 30 septembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une journée d'échanges à Ferm'Inov, à Jalogny (71), qui est dédiée aux solutions concrètes pour renforcer la résilience et l'autonomie des exploitations. Au programme, les participants pourront découvrir de 10 h à 12 h l'exploitation et ses activités, un focus sur l'essai système et la double période de vêlages, avant une intervention de Groupama. Puis, de 13 h 30 à 16 h 30, un point sera fait sur la diversification des ressources fourragères avec le sorgho et un autre sur le gain d'autonomie sur le ressource en eau pour l'abreuvement des bovins. Inscription obligatoire avant le 1er septembre.

Renseignements auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00.

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Chiffrer son atelier de myrtilles (nouveau)

• Vendredi 4 septembre

Vous envisagez de produire des myrtilles pour diversifier votre exploitation ? Cette formation vous permettra d'évaluer la faisabilité économique de votre projet et de chiffrer votre futur atelier. Lieu à définir.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Remettre ses prairies naturelles en état

• Jeudi 3 septembre ou mercredi 16 septembre

Diagnostiquez l'état de vos prairies permanentes et découvrez les techniques permettant de restaurer leur potentiel de production et leur pérennité.Vous envisagez de produire des myrtilles pour diversifier votre exploitation ? Cette formation vous permettra d'évaluer la faisabilité économique de votre projet et de chiffrer votre futur atelier. Formation hors Morvan le 3 septembre et formation Morvan Non labellisée MAEC le 16 septembre. Lieux à définir.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Éleveur infirmier de son élevage bovin

• Jeudi 3 septembre ou mercredi 16 septembre

Diagnostiquez l'état de vos prairies permanentes et découvrez les techniques permettant de restaurer leur potentiel de production et leur pérennité.Vous envisagez de produire des myrtilles pour diversifier votre exploitation ? Cette formation vous permettra d'évaluer la faisabilité économique de votre projet et de chiffrer votre futur atelier. Formation hors Morvan le 3 septembre et formation Morvan Non labellisée MAEC le 16 septembre. Lieux à définir.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Éleveur infirmier de son élevage bovin

• Jeudi 10 septembre

Développez les bons réflexes pour observer vos animaux, reconnaître les principales pathologies et réaliser les premiers soins en toute sécurité. Lieu : Lormes, durée : 1 journée.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Maîtriser son registre phyto numérique avec Mes parcelles

• Jeudi 17 septembre

Maîtrisez l'enregistrement numérique de vos interventions phytosanitaires avec Mes Parcelles et assurez la conformité de votre registre aux exigences réglementaires. Lieu : Nevers, durée : 3 h.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// S'initier à l'ostéopathie en élevage

• Mercredi 23 et jeudi 24 septembre

Découvrez des techniques simples d'ostéopathie et des points d'acupuncture pour prévenir certaines pathologies et améliorer le bien-être de vos animaux. Lieu à définir, durée : 2 jours.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Maîtriser la vérification réglementaire des enregistrements avec Mes parcelles

• Vendredi 25 septembre

Vérifiez la conformité réglementaire de vos enregistrements parcellaires sous Mes Parcelles et sécurisez vos pratiques face aux évolutions de la réglementation. Lieu : Nevers, durée : 4 h.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Intégrer un chien de protection dans son troupeau

• Vendredi 25 septembre et jeudi 15 octobre

Apprenez à intégrer un chien de protection dans votre élevage pour renforcer la protection de vos troupeaux face aux risques de prédation. Lieux à définir, durée : 2 jours

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Réaliser ses compléments en minéraux et vitamines

• Lundi 28 septembre

Apprenez à élaborer des compléments minéraux et vitaminiques adaptés aux besoins de votre troupeau afin d'améliorer son équilibre alimentaire. Lieux à définir, durée : 1 journée.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Plantes et huiles essentielles en élevage

• Mardi 29 et mercredi 30 septembre

Découvrez comment utiliser les plantes et les huiles essentielles dans le respect de la réglementation pour accompagner la santé de votre troupeau. Lieux à définir, durée : 2 jours.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juin 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 1er juin 2026. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,31
17 - 24	3	12,31
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier hausse confirmée de l'indice des fermages, de +3,23% pour 2026

Comme prévu, le loyer des terres agricoles est revu en hausse de 3,23% pour 2026, selon un arrêté paru le 13 août au Journal Officiel. «L'indice national des fermages s'établit pour 2026 à 127,04» (contre 123,06 en 2025), indique le texte. Cela confirme les prévisions de nos confrères de Réussir, déduits des comptes de l'agriculture de la Nation, publiés le 07 juillet. Le calcul de l'indice repose en effet à 40% sur l'évolution de l'inflation sur un an (+1,09% entre 2024 et 2025) et à 60% sur celle du revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) rapporté à la surface depuis cinq ans (+4,72% entre 2024 et 2025). 2026 marque ainsi la dixième année successive d'augmentation de l'indice national des fermages. Depuis 2009, il a grimpé de 27%, n'ayant reculé qu'en 2016, 2017 et 2018. Pour la Coordination rurale (CR), il s'agit d'»une nouvelle charge pour des exploitations déjà fragilisées par la sécheresse, la canicule et un contexte économique mondial incertain». Dans un communiqué le 15 juillet, l'organisation réclamait «un gel immédiat de l'indice national des fermages pour la campagne 2026, afin de préserver la trésorerie des exploitations et de laisser aux fermiers un répit financier le temps que la situation économique et climatique se stabilise». Une demande restée vaine.

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	123,06	+0,42%
2026	**127,04**	**+3,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/08/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 394 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,19	5,68	5,48	0,35
		350-400	4,56	5,32	4,99	
		400-450	4,50	5,02	4,76	-0,15
		450-500	4,34	4,75	4,51	
	R	200-250	5,26	5,30	5,29	
		300-350	5,09	5,23	5,13	
		350-400	4,33	4,63	4,48	
		400-450	4,35	4,72	4,44	
F	U	250-300	5,12	5,38	5,18	-0,16
		300-350	5,02	5,34	5,17	
	R	300-350	4,74	5,14	5,02	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 121 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	4,38	4,49	4,48	
		500 et +	4,06	4,06	4,06	
F	U	300-350	4,48	5,10	4,72	
		400-450	3,86	4,59	4,26	
	R	450 et +	3,90	4,18	3,94	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 228 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,41	3,52	3,45	0,24
F	U	24 à 36 mois	3,89	4,36	4,09	-0,11
		- 5 ans	3,78	4,24	3,96	0,02
		5 à 10 ans	3,77	4,19	3,89	0,15
		+ 10 ans	3,60	3,83	3,68	0,09
	R	- 5 ans	3,52	3,79	3,70	0,10
		5 à 10 ans	3,50	3,78	3,65	0,11
		+ 10 ans	3,32	3,57	3,46	0,12
	O	+ 10 ans	2,53	3,38	3,18	0,13

OBSERVATIONS

Effectif global : 743 - Taux de vente : 98 %.

Broutards : La saison redémarre avec des volumes plus importants permettant de déterminer des cotations et des tendances plus représentatives. La qualité est au rendez-vous. Les transactions sont plus dynamiques grâce au retour de la plupart des acheteurs (même si quelques uns sont encore en congés cette semaine). La vente est globalement satisfaisante.

laitonnes : L'offre est limitée et de qualité irrégulière. Les besoins sont bien présents.

Vaches/ génisses de 30 mois : Apports de saison. Qualité correcte en général. Même constat qu'il y a 15 jours, les animaux proches de la finition se commercialisent rapidement tandis que les animaux plus pauvres sont plus difficiles à placer, ce qui est logique par rapport aux conditions climatiques et au coût de nourriture. Cours reconduits en général voire haussiers dans quelques catégories.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

03/08/2026

Effectif : 115

Taurillons :	(350 - 485 kg)	1280 - 1970	3,66 - 4,48
Génisses 24 - 36 mois :	(560 - 720 kg)	2000 - 2870	3,50 - 3,99
Vaches légères :		1870 - 2170	
Vaches entre deux :		2240 - 2760	
Vaches lourdes :		2950 - 3350	

Placement plus rapide en mâles et femelles.
Légère progression des tarifs en génisses et vaches. Vente globale.

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Bovins gras : 2

Peu d'apports, demande calme.

DIVERS :

Broutards Limousins et croisés :	(260 - 385 kg)	1220 - 1790	4,64 - 5,07
Laitonnes Limousines et croisées :	(285 - 405 kg)	1380 - 1790	4,40 - 4,93

Cours sensiblement reconduits en mâles et femelles. Pas d'invendus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/08/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 525 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,92	4,21	4,07	+ 0,07
		de 38 à 44 kg	3,93	4,35	4,20	+ 0,23
		de 44 à 50 kg	3,73	4,18	3,99	+ 0,24
		+ de 50 kg	3,57	3,85	3,67	+ 0,43
	R	de 32 à 38 kg	3,58	3,92	3,76	+ 0,25
		de 38 à 44 kg	3,64	4,13	3,80	+ 0,17
		de 44 à 50 kg	3,64	3,84	3,77	+ 0,46

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 172 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,90	2,40	2,16	
F	U	+ de 60 kg	2,50	2,71	2,61	- 0,05
	R	+ de 60 kg	2,12	2,51	2,42	+ 0,23
	O	+ de 60 kg	1,61	1,61	1,61	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 34 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	70	142	112	- 8,00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		14	48	32	

OBSERVATIONS

Effectif global : 738 - Taux de vente : 98 % Offre normale pour la saison

Agneaux : La rentrée se rapproche et permet entre autre de confirmer un regain d'activité pour les bons lots d'agneaux qui voient leurs tarifs progresser et retrouver des niveaux plus convenables.

Brebis / Bêliers : l'offre ne couvre pas les besoins et les tarifs demeurent soutenus et attractifs.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

03/08/2026

Effectif : 111

Agneaux :	152 - 179 €	2,96 - 3,75 €/kg
Brebis :	103 - 220 €	1,51 - 2,59 €/kg
Béliers :	161 - 180 €	

Placement plus difficile en agneaux cette semaine. 1 seul lot invendu.
La demande est toujours forte en brebis à des cours très fermes. Vente globale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/08/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 488 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,44	4,00	3,64	+ 0,01
		de 38 à 44 kg	3,50	4,26	3,92	-0,09
		+ de 44 kg	2,89	3,91	3,59	- 0,27

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 241 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,44	2,28	1,96	- 0,14
		+ de 60 kg	1,55	2,76	2,09	- 0,42

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 94 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		30	109	73	

OBSERVATIONS

Effectif global : 749 - Taux de vente : 92 %

Agneaux : Agneaux : cours reconduits dans les agneaux de 40 kg , baissier dans les agneaux lourds. Qualité présenté très hétérogènes et tri plus sélectif.

Brebis : léger tassement, les cours reviennent a des cours beaucoup plus réaliste, la demande semble toujours au rendez vous néanmoins.

Terres de Bourgogne

Toute l'information agricole et rurale
sur tous vos supports

Retrouvez-nous sur www.agribourgogne.fr

VOTRE JOURNAL HEBDOMADAIRE
• L'actualité locale, professionnelle et rurale
• Les infos techniques par filière
• Les analyses et marchés
• Les petites annonces...

DOSSIERS SPÉCIAUX ET HORS-SÉRIES
• Techniques, machinisme et équipements
• Innovation et nouvelles technologies
• Enseignement et orientation...

NOTRE SITE www.agribourgogne.fr
Toute l'info en continu où que vous soyez sur votre ordinateur, tablette et smartphone

NOTRE NEWSLETTER HEBDOMADAIRE
L'essentiel de l'info chaque semaine dans votre boîte mail
Inscrivez-vous gratuitement

PROCHE DE VOUS, AU CŒUR DE VOS TERRITOIRES

Suivez-nous !

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

27 Juil. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Pression à la baisse inadmissible par rapport à la conjoncture.

Bovins maigres : Les cours restent chahutés, mais la pression semble s'atténuer à la faveur d'une offre toujours restreinte.

POLITIQUES

A partir de la campagne 2027, une prairie sera considérée comme **permanente après 7 ans**, et non plus 5 ans. C'est une demande de longue date qui aboutit enfin, et permet d'avoir une définition plus proche de la réalité agronomique.
Le ministère de l'Agriculture a accepté de mettre en application cette nouvelle définition, obtenue l'an dernier à l'échelle européenne, à la suite des manifestations de 2024. Cette mesure entrera en vigueur à partir de la déclaration PAC d'avril 2027.

SANITAIRE

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a adopté un plan d'action volontaire pour la transformation durable de l'élevage. Il s'articule autour de quatre priorités : la sécurité alimentaire, le développement économique des filières, la santé animale (approche « Une seule santé ») et la préservation des ressources naturelles, du climat et de la biodiversité. La FAO accompagnera les États dans sa mise en œuvre et en assurera un suivi régulier.

INFORMATIONS NON COMMUNIQUÉES

Les éleveurs ont besoin de solutions rapides :

1) La baisse des prix doit cesser et les cotations repartir à la hausse.
2) La filière doit donner des perspectives et un cap clair : on ne peut pas afficher un plan de souveraineté au Salon de l'Agriculture, promettre de stopper la décapitalisation et d'engraisser davantage en France, puis baisser les prix quelques mois plus tard.

FAIT DE LA SEMAINE

Face à l'attitude irresponsable de certains opérateurs de la filière et face à la baisse injustifiée des prix, la FNB organise avec le réseau FNSEA et JA une mobilisation nationale **Mardi 28 juillet devant une quinzaine de sites du groupe Bigard.**

C'est la mobilisation de tous qui fait de cette journée d'action une démonstration de la détermination des éleveurs à défendre leur revenu, leur métier et l'avenir de la production bovine française.

CARTON ROUGE

Les éleveurs refusent d'être la variable d'ajustement d'une filière qui tient un double discours !

Alors que les disponibilités en animaux sont historiquement faibles et que chacun affirme vouloir préserver la souveraineté alimentaire, certains opérateurs particulièrement le leader continuent de casser les prix. Cette situation est inacceptable et doit cesser immédiatement.

CHIFFRE A RETENIR

-0,6 %

C'est l'évolution de la consommation de viande bovine en France de janvier à mai. Alors que certains annonçaient un effondrement, les chiffres indiquent le contraire !

Face aux fausses informations qui circulent, il est important de se référer aux bons chiffres. C'est pourquoi la FNB a organisé un webinaire la semaine dernière pour présenter la situation exacte du marché,.

EN REGION

La sécheresse de poursuit, et ses conséquences désastreuses sont déjà visibles dans les élevages. Les 1ers éléments d'évolution de l'Indice satellite interpellent déjà : dans certaines zones, l'indice fait état, fin juin, d'une pousse « normale »… alors que les éleveurs commençaient alors déjà à distribuer au pré des fourrages, pourtant récoltés en moindre quantité. Face à cette incompréhension, et pour des indemnisations anticipées, des **enquêtes de terrain doivent être diligentées par les Préfets dans tous les départements** !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

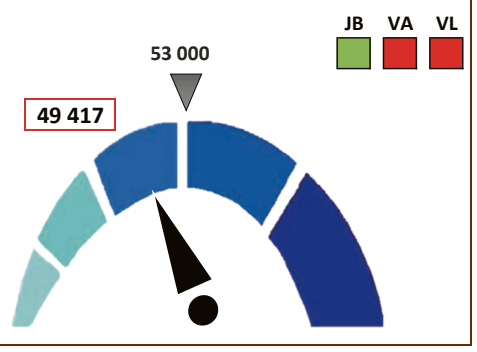
Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 32

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties		Cotations			Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande :		Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
Références	53 000	17 500 (% /sem.2025)	10 000 (% /sem.2025)	Abattages hebdo = 10 850 têtes		6,28	6,08	4,16	(€/kgC)
S28	50 390	15 690	10 157	11 217	normal	7,23	6,70	4,97	7,25
S29 (4 jours ouvrés)	44 698	6 272	4 687	9 638	normal	7,18	6,63	4,97	7,20
S30	49 598	16 860	11 562	10 364	normal	7,08	6,56	4,26	7,20
S31	49 118	19 353	10 484	nc	nc	7,05	6,49	4,26	7,25
S32	49 417	15 559	9 736	nc	nc	7,05	6,41	4,26	7,25
Moyenne glissante 5 semaines	48 644	14 747	9 325	*Cumul S1 à S30 :*					
Evol A-1 (moy glissante)	-1%	+9%	+0%	léger ralenti					

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

6,87 Génisse R + (€/kg éc.)

6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

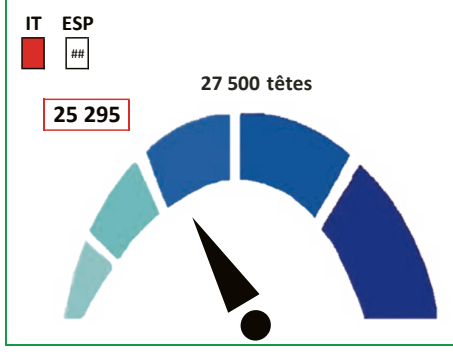
4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

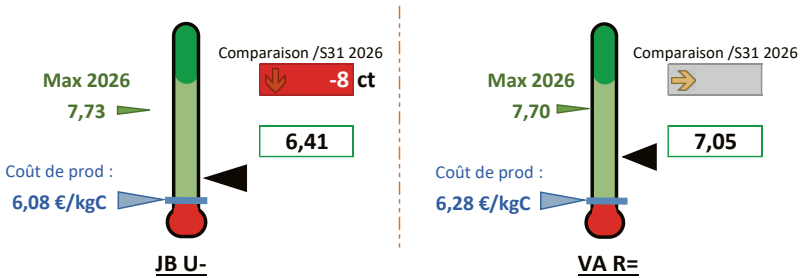
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :

-1% /2025

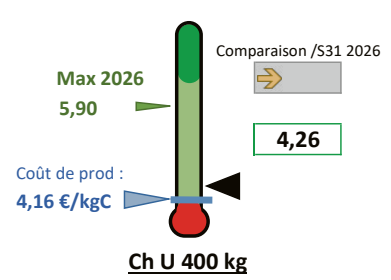
1er mars 2026

Ecoulement des JB :

léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 33 du 3 au 7 août 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

BÊTES DE BOUCHERIE

754

- 405 vs s-1

ANIMAUX MAIGRES

1 193

- 2 479 vs s-1

PETITS VEAUX

2 354

- 869 vs s-1

OVINS

2 859

- 711 vs s-1

• **Broutard(e)s :** offre limitée et marchés peu représentatifs sur l'ensemble des zones, avec plusieurs marchés fermés. Les cours sont globalement reconduits, soutenus par la faiblesse des apports. En femelle : offre limitée également en raison des marchés fermés, le marché est plus fluide et la demande plus soutenue, avec des ventes rapides et des cours fermes à la hausse.
• **Gros bovins maigres :** des transactions contrastées ; les animaux en état se vendent facilement, tandis que les sujets maigres et âgés restent plus difficiles à commercialiser. À noter, plusieurs marchés fermés et absence de cotation à Cholet en raison de faibles effectifs.
• **Boucherie :** les cours sont maintenus sur les vaches à viande lourdes et bien finies. Le commerce est toujours tendu sur les réformes mixtes et laitières, avec une pression baissière sur les cours.
• **Veaux :** commerce toujours difficile, marqué par une forte pression sur les cours, notamment sur les veaux croisés, légers, laitiers et de qualité inférieure. Tri toujours plus sévère des acheteurs.
• **Ovins :** conjoncture contrastée et globalement calme, avec des ventes difficiles et une pression baissière sur les cours dans plusieurs secteurs. La demande progresse toutefois pour les agneaux finis et bien triés, permettant une hausse ponctuelle des cours. Les animaux de moindre qualité restent très pénalisés. En brebis, marché favorable aux bonnes brebis, avec une demande soutenue et des ventes faciles. Les brebis lourdes et bien présentées sont recherchées, avec des cours fermes à la hausse. Les sujets maigres, âgés ou ordinaires restent plus difficiles, avec un tri accru des acheteurs.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

42 - Vends tracteur Deutz 5125, relevage avant état neuf, 600 h, année 2023, prix 50 000€.
06 74 95 15 70

69 - Vends 2 brouettes fruitières Delannoy grands modèles bon état - 1 semoir engrais Vicon pendulaire 754 BE.
04 78 81 85 79

74 - Renault 88 2 roues avec chargeur frontal 3500 H, 3500 euros.
06 64 93 54 74

Arbo-viti

38 - Vends vendange sur pied bonne qualité cépage Chardonnay, Aligoté et Pinot
06 89 89 28 63

Epandage

39 - Vends distributeur engrais Amazone, 2.500 litres, pesage DPAE, bon état + masse av. 2.250 kg John Deere.
06 82 11 31 15

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Travail du sol

58 - Vends semoir Monosem PNU 86, 5 rangs, tournesol. (3406)
06 63 88 05 10

Récolte

38 - Vends roundballer bon état de marche bas prix, moulin farine à marteau, vis à grains.
04 76 35 90 60

69 - Cause retraite, vend 2 cuves inox plafond mobile 10 hecto, décuveur Alma, lit vendange + matelas, char Larippe 4 roues freinées 3 tonnes et demi.
06 79 91 46 12

Elevage

15 - A vendre matériel à foin pour bovins avec parc amovible et balancier pour veaux. Contenance 2 boules ou botte carré 600 kg.
06 64 81 60 70

42 - Vends tank à lait Cerap RL 20, 4600 l, année 2013 + pré refroidisseur à lait, libre septembre.
06 70 71 21 86

89 - Eleveur recherche 100 billes acacias, diamètre 20 cm, long 2m50. (3403)
06 25 28 27 50

Divers

01 - Vends pressoir Duray, charrue Bisoc, petit pulvériseur, benne 3 points.
04 74 55 85 38

01 - Vends scie circulaire, diamètre 50, fonctionnelle, prix 200 euros négociable.
06 43 09 13 80

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends fendeuse bois Française Gyrax 15T 1m20 jamais servie prix 1800 euros.
06 88 49 63 41

07 - Vends bennes vendange Allibert - MB Braud 1 260 1 210 - Arracheuse betteraves Tyrgood - Bisoc IH 1/7 tour.
06 68 12 77 54 HR

Sarl TOURETTE vend
Maïs ensilage vrac ou bottes enrubannées / paille / foin / luzerne / enrubannage d'herbe
TÉL. 06 11 37 50 64

21 - Vends passage canadien Mazeron 3 m par 2m10. Très bon état. (3405)
06 83 14 30 45

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (3401)
06 30 11 59 25

26 - Vends cause retraite andaineur Kuhn 8121, presse BR JD 854, tracteur JD 5415 avec fourche JD 6155 à nombreuses options. Vibro Kongskilde 6m, herse Quivogne 7m, pulvérisateur Kuhn 1200 l, déchaumeur Agram 4,50m. Le tout en tbe.
06 88 48 14 29

38 - Vends tracteur Mc Cormick MC115, 6600 heures avec fourche Mailleux et Pelicand, Berlingo fourgonnette rallongé , 3 places, crochet attelage, 100000 km année 2023 porte latérale droite vitrée, faucheuse Krone 5 assiettes, nacelle sur 3 points, charrue Huard trisocs avec sécurité, pulvérisateur Tecnoma 800 l rampe 12 m, rotolabour Kuhn 2m90 avec rouleau cage motopompe 50 cm3 heure moteur essence, scie à ruban.
06 81 62 15 57

42 - Vends foin balles rondes + bétaillère Godiot + semoir à engrais 600 L Vicon.
06 77 49 05 92

68 - Vends Fendt 718 PROFI + 2700H avec H.R frontale 3m rabe + déchaumeur 5m + décompacteur 4m50 quad polaris 500 avec accessoires anti limace + cuve 100l + rampe désherbage.
06 23 35 68 02

69 - Cause retraite vend 2 cuves inox plafond mobile 10 hl - decuveur Alma - lits vendanges matelas char Larippe 4 roues freiné 3,5 t.
06 79 91 46 12

71 - Vends broyeur de haies Ferri, TM 46, 4,60 m, rotor 1 m, commandes télé flexibles, TBE, 4400 €. Vends remorque plateau métallique, 4 roues, 6,35 x 2,35 m, bords relevés, freins hydrauliques, BE, 3200 €. Broyeur de haies Mc Connel, MAG 520, rotor bois, 1,20 m, commandes électriques, 2900 €. Une presse moyenne densité Rivière Casalis RC 42, état de fonctionnement, 800 €. (3408)
06 88 36 83 55

74 - Cuve eau sur châssis jumelé 4000 L avec 3 bacs à niveau constant 2500 euros.
06 64 93 54 74

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
06 42 69 14 31

39 - Vends Renault Master 3t5 bétaillère bon état, année 2015, facture garage.
06 87 60 28 39

71 - Vends Opel Frontera sport 1999, 190 000 km, pompe à injection refaite, BE, 4300 €. (3407)
06 88 36 83 55

74 - Recherche fourgon réfrigéré surgelé hayon 3T5.
06 81 71 47 77

Achat-Vente

Fourrage

01 - Vends foin BR stocké à l'abri 2025.
07 78 18 59 70

03 - Vends foin 2026 foin 2024-2025 bottes rondes 120x120 vieux foin dehors pour paillage.
06 14 34 80 39

26 - Sorgho fourrager BMR à ensiler 9HA pour bovins-ovins facile d'accès par la route.
06 59 30 33 34

42 - Vends foin p. naturelle.
06 17 68 74 19

Propriété

26 - Sud Drôme vds truffière en production 6439 m2 + bois 2888 m2, 35 000 euros.
06 77 69 28 12

26 - Vend sud Drôme Grignan bois 5 ha 93 a 95 ca 28 000 euros.
06 77 69 28 12

42 - Cause retraite vend petite propriété à Saint-Galmier Chambœuf, soit 5 ha, soit 2,5 ha, avec bâtiment et maison habitation.
06 41 55 39 97
ou 04 77 54 13 45

42 - À vendre petite propriété à St Galmier Chambœuf soit 5 ha, soit 2,5 ha avec bâtiment et maison d'habitation. Cause retraite.
06 41 55 39 97
04 77 54 13 45

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Location

Agricole

68 - Vends pour pomme de terre planteuse 4 rangs, buteuse 4 rangs, récolteuse 1 rangs avec trémie calibreuse, peseuse 10 kg.
03 89 70 79 24

Emploi

Offre

21 - Exploitation polyculture élevage, région Auxois, recherche salarié temps plein. (3409)
06 74 69 62 41
06 07 75 59 74

58 - Recherche chauffeur SPL (Fimo et CCTROV à jour), transports d'animaux vivants, France/Europe, conduite en double. Débutant accepté. (3404)
06 80 72 22 88

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Votre spécialiste en matériel d'élevage
CÔTE-D'OR YONNE & AUBE
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
130 ANS



RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SAV
CHAPUIS Frères recherche son 5e technicien (H/F)
Montage, entretien, réparation des équipements de traite DeLaval
Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

69 - Beaujolais cherche vendangeurs H/F motivés. Nourris. Logés. Vers 25 août.
06 32 45 62 95 (13 h)



CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

69 - Vendanges beaujolais cherche coupeur 24/08/26. Nourri. Logé. Tarif préfectoral. domainedeponchon@orange.fr
06 86 96 87 26

Demande

70 - JH, recherche CDI temps plein en polyculture-élevage ou para-agricole. Travaux agri, conduite d'engins. Permis B, CACES, autonome et sérieux. Mobile en France.
06 65 41 39 38

Offre de service

38 - ETA recherche ensilage maïs plante entière et épi.
06 72 15 40 26

Divers

38 - Vends bois Frêne en barre.
06 81 62 15 57

42 - Vends vaches montbéliardes au lait d'écuries, cause arrêt. Vds benne DMS 10 tonnes + Vds désileuse jeantil 2000
06 88 52 18 66

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3402)
06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends génisse MO prête 7 sept., vaccin. DNC.
06 70 71 21 86

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
06 78 59 03 92

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, très bonnes origines.
06 71 61 73 16

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)
06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Chien

01 - Vends adorables chiots 1 femelle et 4 mâles, race Springer, nés le 25 juin. Chasse ou compagnie. Inscription 01295009. Prix 350 euros.
06 33 25 37 54

58 - 2 chiots croisés berger des Pyrénées nés le 07/04/26, identifiés, très dociles, vend 100 €, non LOF, mère N°323VLB, N° Siret 43499794600018. (3201)
06 14 26 16 97

71 - Vends chiots Border Collie LOF, nés le 18 mai 2026, vaccinés, pucés, de lignée travail. Portée de 7 chiots. Siren : 330 913 054. Mère : Bourgogne Truffes Fières Panthère 250269608609786, travaille sur ovins. Père : NAG, 250269608017758, travaille sur bovins, sélectionné en concours championnat de France. Lignée indemne APR. Prix : femelle : 800 € TTC ; mâle : 500 € TTC.
06 08 04 44 72

73 - Vends chiots Border Collie 2,5 mois pucés et vaccinés, non Lof. N° mère : 250269610178971.
06 11 75 71 84

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone



Des professionnels à votre service

MAISON JEANJIRARD SARL
RÉCUPÉRATION FERS ET MÉTAUX
Rayon 80 km autour de Cosne
Nous contacter au 03 86 28 41 70
PAVL 58200 Cosne-sur-Loire



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 158,33 €HT soit 4 990 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

FORAGE EAU GEOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande
☐ REUSSIR Grandes Cultures
☐ REUSSIR Lait
☐ REUSSIR Porc
☐ la chèvre
☐ Pâtre
☐ REUSSIR Fruits & Légumes
☐ REUSSIR Vigne
☐ REUSSIR Volailles
☐ REUSSIR Bio

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE CENTRALE SOLAIRE AGRIVOLTAÏQUE AU SOL A AVOT

Par arrêté préfectoral n° 1121 du 23 juillet 2026, est organisée du 17 août 2026 à 14 h 00 au 18 septembre 2026 inclus à 17 h 00, soit 32 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire pour une centrale solaire agrivoltaïque sur le territoire de la commune d'Avot, d'une puissance de 7 MWc, déposée par la société « les Lavières Solaires ».

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :

- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête : **https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques**
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie d'Avot aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :
- Le Lundi : de 14h à 16h
- Le Mercredi : de 8h à 12h
- Le Vendredi : de 14h à 16h
- Le Samedi des semaines paires : de 8h à 12h
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/7514/**

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Avot, située **4 rue de Travot 21580 Avot.**

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête, soit le 18 septembre 2026 avant 17 h 00 :

- par voie postale en mairie d'Avot, siège de l'enquête
- sur le registre dématérialisé via le lien : **https://www.registre-dematerialise.fr/7514/**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-7514@registre-dematerialise.fr**

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/7514/** pendant toute la durée de l'enquête.

L'Autorité environnementale n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R. 122-7 du Code de l'environnement.

Monsieur Christian ROCHE désigné en qualité de commissaire enquêteur ou Monsieur Patrick BRICLER en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public: en mairie d'Avot

- Lundi 17 août 2026 de 14h00 à 17h00
- Samedi 22 août 2026 de 8h30 à 11h30
- Vendredi 28 août 2026 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 18 septembre 2026 de 14h00 à 17h00

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Coralie VAILLANT – les Lavières Solaires – Téléphone : 06 81 53 88 27 – **coralie@opale-en.eu**

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour prendre la décision relative à la demande de permis de construire. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis, ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois, mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Avot, sur le registre dématérialisé via le lien : **https://www.registre-dematerialise.fr/7514/**, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site : **https://www.cote-dor.gouv.fr**

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL26023717

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

LAVOISIER
Société par actions simplifiée au capital de 88 952 euros
Siège social : 8C Rue Morel Retz, 21000 DIJON
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée sous signature électronique du 05/08/2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LAVOISIER
Siège : 8C Rue Morel Retz, 21000 DIJON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 88 952 euros
Objet : - La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ;
- L'administration, la gestion et la cession desdites participations ou desdits intérêts;
- L'exercice de tous mandats sociaux dans toutes sociétés ou entreprises ;
- La définition et la conduite de la politique des sociétés membres de son groupe, l'animation de son groupe ;
- Toutes prestations de services au profit de ses filiales sous forme d'assistance technique, administrative, comptable, financière, commerciale, industrielle, informatique, par exemple en matière de gestion d'entreprises, de comptabilité, d'audit, de financement d'investissements, de gestion de trésorerie, de projets de création d'entreprise, d'opérations de croissance externe, de démarche qualité, d'ingénierie, de propriété intellectuelle, d'acquisition de technologies, de développement commercial et industriel, de communication et information ;
- Toutes prestations de conseil, étude, assistance technique, ingénierie et services divers aux entreprises ;
- Toutes opérations d'entremise et d'apport d'affaires ;
- L'acquisition, la location, la prise en crédit-bail de tous immeubles ou titres de sociétés immobilières en vue de la mise à disposition de ses filiales ou non ;

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur David CARDYN, demeurant 8C Rue Morel Retz, 21000 DIJON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL26023846

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire Associé à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, le 11 août 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport,la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI HAUTEVILLE LES DUPONT.
Le siège social est fixé à : HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121), 11 rue de Chambertin.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 EUR).
Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Adeline DUPONT, demeurant à HAUTEVILLE LES DIJON (21121), 11 rue de Chambertin.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL26023887

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 17/08/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Marey-sur-Tille, Marcilly-sur-Tille : Objectif : Maintien des occupants en place
Marey-sur-Tille : Terres, prés - Urbanisme : RNU 1 ha 45 a 90 ca 'LE VAU' : ZD-0030 - 'LES VERNOTS' : ZL-0024 - 'PRESA LA VOLET' : ZM-0047
Marcilly-sur-Tille : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU 37 a 00 ca 'LES PERRIERES' : ZD-0174
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **07/09/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023897

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

SAS DE LA MARTEE
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 A Allée du Château, 21130 LES MAILLYS
937 814 507 RCS DIJON
Aux termes d'une délibération en date du 30 avril2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL26023876

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES GLACIERES
Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 47 Boulevard de Stalingrad
94400 VITRY-SUR-SEINE
391 349 578 RCS CRETEIL

Le 12/08/2026, l'assemblée générale extraordinaire de la société LES GLACIERES a décidé de transférer le siège social de la société au 24 A rue de Predelle 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, à compter du même jour. En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérance : Madame FIOT Marie-Josée demeurant 24 A rue de Predelle 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
Pour avis.

AL26023766

MODIFICATION DU CAPITAL

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée Notaires
au capital de 30000 euros
Siège social :
37, Avenue du Marechal Leclerc
58400LA CHARITE SUR LOIRE
841 247 778 RCS NEVERS

En date du 3 août 2026 les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 400 000,00 € pour le porter de 30 000,00 € à 1 430 000,00 €.

AL26023881

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JBME
SCI au capital de 240200 € Siège social : PERRIGNY 58170 TAZILLY
RCS NEVERS 803822212
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/07/2026 , il a été décidé de transférer le siège social au 6 Avenue Docteur Alain Benoist 58170 LUZY à compter du 06/08/2026
Modification au RCS de NEVERS.

AL26023882

MODIFICATION DU CAPITAL

LOIRE DE GESTION HOTELIERE
Société à responsabilité limitée au capital de 981960 euros
Siège social :
7, Impasse des Varennes
58000 ST ELOI
502 858 400 RCS NEVERS

Le 11 août 2026, L'Assemblée Générale a constaté, en l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social, qui a été ramené de 981 960 à 863 478 euros.
Pour avis.

AL26023891

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BEB 58 Société civile immobilière, au capital de 1000 €, Siège : 18 rue de la montagne de mons 91200 Athis-Mons, RCS : EVRY 794776435.
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/07/2026, le siège social a été transféré au 12 rue de l'Ardan 58800 Héry, et ce à compter du 27/07/2026. Gérant : Pierre DESBOIS, 11 rue Bellier-Dedouvre 75013 Paris, Gérant : Evelyne BOURY, 6 avenue Tristan Bernard 06400 Cannes. Radiation du RCS de EVRY et réimmatriculation au RCS de NEVERS.

AL26023893

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique en date du 9 avril 2026 à LA CHARITE SUR LOIRE par Maître Julie MICHELOT, notaire, Monsieur Jérôme CHERON, demeurant 26 rue du Chapeau Rouge, 58410 Entrains sur Nohain, immatriculé au greffe de Nevers sous le numéro 914627930
A cédé à :
FB exploitation SAS au capital de 1euros, sise 2 rue Charles Cassiat, 58410 Entrainssur Nohain, immatriculée au greffe du de Nevers sous le numéro 101988855.
Moyennant le prix de 10 000 euros son fonds de commerce de café, bar, jeux, restauration rapide sur place, vente de piles, bracelets, montres, cartes postales, mobicartes, bimbeloterie et dépôt pressing exploité 9 place du Marché, 58410 Entrains sur Nohain.
Entrée en jouissance au 9 avril 2026.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, auprès du mandataire judiciaire SELARL JSA, 14 avenue Marceau 58000 NEVERS

AL26023862

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 1ER décembre 2015, Mme Yvonne Lucienne COPPIN, demeurant à EPIRY (58800) Le Bourg, née à EPIRY (58800), le 27 mai 1931, veuve de M.Auguste MORIZOT et non remariée, décédée à CORBIGNY (58800), le 23 mars 2026, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « SELARL Sylvie LELIEVRE, Notaires et Conseils », titulaire d'un Office Notarial à AVALLON (YONNE) 2 rue du Général Leclerc, le 27 mai 2026.
Aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, notaire susnommée, le 6 août 2026, il a été attesté que les conditions de la saisine du légataire universel sont remplies.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jennifer DEGREVE, Notaire à AUXERRE (89000), référence CRPCEN : 89103, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition de l'acte de contrôle de la saisine du légataire universel.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL26023860

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/08/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : AC EXPERT FONCIER
Forme : SASU
Capital social : 100 €
Siège social : Château de Fontallier, 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Objet social : L'expertise foncière immobilière, rurale, agricole et autre. L'évaluation de biens immobiliers bâtis et non bâtis, ainsi que de tous droits réels immobiliers. La réalisation de toutes études, analyses, consultations et rapports techniques relatifs à la valeur vénale et locative des biens fonciers à la consistance, et à la gestion de ces biens. La réalisation de toutes audits patrimoniaux, diagnostics, d'analyses économiques et techniques. La réalisation de missions dans le cadre de liquidations de régimes matrimoniaux, de partages successoraux, de séparations de biens, divorces, ruptures de PACS ou de concubinage, ou de toutes opérations de partage. L'assistance, le conseil et l'accompagnement des particuliers, entreprises, collectivités publiques, établissements publics et organismes privés. Les activités de médiation, de conciliation et de règlement amiable des litiges patrimoniaux, fonciers et immobiliers. La rédaction de mandats, de promesses, de compromis, de baux et plus généralement de tous actes sous seing privé autorisés par la réglementation applicable, à l'exclusion des actes réservés aux professions réglementées. À titre accessoire la participation à des opérations de négociation immobilière, l'entremise, la mise en relation, la recherche d'acquéreurs ou de locataires, l'assistance à la vente ou à la location de biens portant sur des biens immobiliers bâtis et non bâtis, ainsi que toutes prestations de conseil se rapportant aux transactions immobilières. Toutes prestations de formation, d'enseignement ou de conférences se rapportant directement ou indirectement à l'objet social. L'organisation, la conception, la promotion, la coordination et la gestion de manifestations, d'événements, de salons, de conférences, de séminaires, de journées techniques, de formations, d'opérations de communication et de tout événement public ou privé, pour son compte ou pour le compte de tiers. La création, la réalisation, l'édition, l'exposition, la promotion, la diffusion, l'achat et la vente d'œuvres artistiques, d'objets de décoration et ancien, sous toutes leurs formes. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières ou civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère de la société.
Président : Mme Alexandra CHOQUET demeurant Château de Fontallier, 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Clause d'agrément : Toute cession d'actions à un tiers, un associé ou à un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant seront soumises à l'agrément préalable de la société donné par le Président et les associés.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL26023857

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DU BUISSON
EARL au capital de 91 200 €
Siège social : 7 le Buisson, Treigny 89520
TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE
828 891 200 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2026, la collectivité des associés a :
- Pris acte de la démission de Mme Annie RENARD épouse MENY de ses fonctions de gérante,
- Décidé de réduire le capital social de 45 600€, le portant à 45 600 €,
- Transféré le siège social à TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE (89520), 23 le Buisson. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, la gérance.

AL26023854



In Extenso ENTREPRENEZ L'AVENIR.

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI VILLOTTE
Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 5 Rue des Vielles Etuves
89100 SENS
419 408 950 RCS SENS

Aux termes des délibérations en date du 3 aout 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5 Rue des Vielles Etuves, 89100 SENS au 52 Boulevard du Centenaire 89100 SENS à compter du 3 aout 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 5 Rue des Vielles Etuves, 89100 SENS
Nouvelle mention : 52 Boulevard du Centenaire 89100 SENS
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Et de nommer en qualités de cogérants en remplacement de Monsieur Gilbert HUGI gérant décédé le 11 février 2026 : Madame Bénédicte LEGER, demeurant à SENS (89100) 47 Boulevard de la liberté et Monsieur Etienne LACHOT demeurant à SENS (89100) 52 Boulevard du Centenaire pour une durée illimitée.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Gilbert HUGI sans qu'il soit procédé à son remplacement.
Pour avis. La Gérance

AL26023859

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SAS SOMA GEST.
Forme : SAS.
Capital social : 1500000 euros.
Siège social : 11 BIS RUE MARGUERITTE, 75017 PARIS
450356415 RCS Paris.
Aux termes de l'AGE en date du 1 août 2026, les associés ont décidé, à compter du 1 août 2026, de transférer le siège social à 11 BIS RUE DES BUTTES, 89000 Auxerre.
Président : Monsieur Michel Saint-Antonin,demeurant 11 bis Rue des Buttes, 89000 Auxerre
Radiation du RCS Paris et immatriculation au RCS Auxerre.

AL26023875

MODIFICATIONS

PICHON-GERRITSE
SNC au capital de 68 000,00 €
Siège social :
16 rue Bréard
89190 VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE
478 041 452 RCS SENS

L'AGE du 22 juin 2026 a :
- décidé de réduire le capital social de 34 000€ pour le ramener à 34 000 €,
- pris acte de la démission des fonctions de gérant de Mme Véronique PICHON et M. Matthieu PICHON
- nommé aux fonctions de gérant M. Valentin GERRITSE, demeurant à RIGNY-LE-FERRON (10160) – 2 rue du Bois de Rigny
- modifié la dénomination de la société pour devenir « SNC GERRITSE »,
- transféré le siège social au RIGNY-LE-FERRON (10160) – rue du Bois de Rigny. Cette adresse dépend du ressort du greffe du TC de TROYES (10000) auprès duquel la société sera immatriculée au RCS.

Pour avis, la gérance.

AL26023886

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCEA «DES MARCHAIS»
Capital social : 76 000 €
Siège social : 4 rue des sables
Les Marchais
89190 BAGNEAUX
RCS SENS 328 162 805

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2026, les associés ont décidé de l'extension de l'objet social à l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont la société est locataire ou propriétaire.
Pour avis,
La gérance.

AL26023889

TRANSFERT DE SIÈGE

FRIEREN
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 9 LES MIGNOTS
89770 BOEURS EN OTHE
100 641 505 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 01/08/2026, il a été décidé de transférer le siège social au **4 RUE DU PUITS NOBLOT 89600 CHEU** à compter du 01/08/2026.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL26023899

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Karym FELLAH,
Associé de la SCP REGNIER-SERRE-FLEURIER-FELLAH-GODARD ET ASSOCIES, Avocat au Barreau de SENS, demeurant 9 Boulevard Maupéou
89100 SENS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de Sens
LE MARDI 13 OCTOBRE 2026 à 11 heures 00
Un immeuble à usage d'habitation sis sur la commune de JOIGNY (89300), 1 rue Jean Chéreau, la parcelle cadastrée section AE 176 pour 57 ca, comprenant 3 appartements.
MISE A PRIX : 25.000,00 €
(VINGT CINQ MILLE EUROS)
Visite sur place le mardi 29/09/2026 de 10h00 à 11h00, organisée par SELARL Philippe LEGOUGE – Joan GERARD, commissaire de Justice à SENS (89).
Pour de plus amples renseignements, s'adresser au cabinet de Maître Karym FELLAH, associé de la SCP REGNIER ET ASSOCIES, Avocat au Barreau de SENS, demeurant 9 Boulevard Maupéou 89100 SENS, lequel comme tous les autres avocats au Barreau de Sens pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable, ou au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de de Sens où le cahier des charges est déposé et où tout intéressé peut en prendre connaissance.

AL26023856

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté **(département 89)** se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHABLIS – vignes en 1er cru actuellement occupées - 1 ha 04 a 70 ca - 'LA COTE DE LECHET' : H – 0016 – 0020 – 0357. Zonage : zone A du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/09/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26023898

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA DE LA SABLIERE
SCEA au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 4 rue de Ponessant,
Saint-Martin-sur-Ouanne
89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE
795 341 585 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions des gérants et les fonctions de liquidateurs seront exercées par M.David LAISNE, demeurant TANNERRE-EN-PUISAYE (89350) les Béatrix, et M. Ludovic LAISNE, demeurant CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120) Saint-Martin-sur-Ouanne, 4 rue de Ponessant, qui ont été nommés liquidateurs.
Ceux-ci auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120), Saint-Martin-sur-Ouanne, 4 rue de Ponessant, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, les liquidateurs.

AL26023831

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : AGR IMMOBILIER.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 160 euros.
Siège social : 4 RUE DU FLOTTAGE, 89270 Vermenton.
439263849 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 23 juillet 2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Michael Gardner Roberts demeurant 5bis Place de la Fontaine, 89270 Vermenton et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS du d'Auxerre.
Le liquidateur

AL26023885

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13 août 2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SK FOOD
Nom commercial : SHABAZZ BURGER
Objet social :
- Restauration rapide sur place et à emporter
- Ventes de boisson sans alcool

Siège social : 88 Rue de Paris 89000 AUXERRE
Capital : 100 €
Durée : 99 ans
Président : Mme NOEL Sylvie, demeurant 3 Rue Auguste Romagné 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Immatriculation RCS AUXERRE

AL26023888

Suivez-nous sur notre page Facebook

// PASTORALISME

L'alpage face au défi de la cohabitation

Au cœur du massif de Belledonne (Isère), l'alpage du refuge de la Pra devient chaque été un territoire partagé : celui d'un troupeau de 1 100 têtes, des chiens qui les protègent et des randonneurs qui sillonnent ces hauteurs. Face au retour du loup et à une montagne toujours plus fréquentée, bergers, éleveurs et collectivités cherchent le fragile équilibre d'une cohabitation devenue incontournable.



Chaque été, un troupeau de 1 100 têtes partage les hauteurs de Belledonne avec les randonneurs. Un équilibre fragile et d'autant plus complexe à préserver face à une forte prédation lupine.



Au refuge de la Pra, perché à 2 100 mètres d'altitude, les randonneurs apprennent à partager la montagne avec les chiens de protection qui veillent quotidiennement sur le troupeau.

Trois races de chiens pour mieux protéger les troupeaux

Berger depuis treize ans, Guillaume Mondon a conduit des troupeaux dans plusieurs massifs. Au fil des saisons, il s'est forgé une conviction : l'efficacité d'un dispositif de protection repose avant tout sur la complémentarité des races. *« L'idéal est de créer trois cercles de protection. Les mâtins transmontanos, originaires du Portugal, restent au milieu du troupeau, en contact immédiat avec les animaux. Les patous constituent une deuxième ligne, tandis que les bergers d'Anatolie travaillent plus loin. Ce sont de véritables pisteurs lorsqu'ils détectent la présence d'un loup »*. Selon le berger, cette organisation permet de limiter le stress du troupeau et d'adapter la défense face à la prédation lupine.



L'alpage de la Pra, situé dans le massif de Belledonne et rapidement accessible depuis la métropole grenobloise, est un terrain de jeu idéal pour les traileurs et les randonneurs.

Sur les hauteurs de l'alpage de la Pra, en Isère, le premier à accueillir les randonneurs n'est ni le berger, ni le gardien du refuge. C'est un patou. Lentement, le grand chien blanc s'éloigne du troupeau, gagne le sentier et s'arrête à quelques mètres des marcheurs. Il les observe, jauge leurs intentions, puis opère un demi-tour. Le contrôle est terminé. Pour beaucoup de promeneurs, cette approche impressionne. Elle illustre pourtant simplement le travail quotidien de Guillaume Mondon, berger, et de ses chiens de protection : surveiller le troupeau et prévenir toute présence inhabituelle.

Protéger les troupeaux, accueillir les visiteurs

Cet été, le berger veille sur un troupeau emblématique du secteur : celui de Cédric Canovas et Angélique Bouvier, éleveurs de 1 000 brebis et d'un peu plus de 90 chèvres. Les animaux évoluent sur un vaste territoire, perché entre 1 600 et 2 500 mètres d'altitude, à cheval sur les communes de Revel et de Chamrousse. *« C'est un secteur difficile, avec autant de roches abruptes que de grands plateaux. Une vraie montagne de montagnards ! »*, sourit le berger chevronné. Mais ce décor sauvage est aussi l'un des terrains de jeu favoris des traileurs et des randonneurs. Tous convergent vers le refuge de la Pra dès les premiers beaux jours. En ce samedi de mi-juillet, l'établissement affiche d'ailleurs complet. L'engouement pour les activités de pleine nature, renforcé par les images diffusées sur les réseaux sociaux, transforme progressivement les alpages. Cette fréquentation grandissante oblige désormais le pastoralisme à relever un double défi : partager davantage l'espace tout en protégeant les troupeaux face à une pression de prédation toujours présente. Sur le secteur, deux tirs de défense ont déjà été réalisés à la mi-juillet. *« Si tu mets un berger dont c'est la première saison ici, il ne tiendra pas quinze jours »*, estime Guillaume Mondon. Car derrière les paysages de carte postale, les nuits sont souvent courtes. Depuis le début de l'estive, quinze animaux ont déjà été perdus. *« Cette prédation, c'est du stress supplémentaire. Le matin, les brebis courent partout et il est parfois difficile de les arrêter pour qu'elles pâturent. Elles mangent moins et certaines sont tellement stressées qu'elles peuvent refuser de passer au bélier »*. Pour protéger le troupeau, le berger peut compter sur une équipe bien rodée : un berger des Pyrénées, trois border collies et sept patous. *« Chaque jour, je vois des randonneurs ou des traileurs traverser le troupeau. Beaucoup réagissent mal face aux chiens de protection, alors qu'ils ne font que leur travail »*, regrette-t-il. Parce que cette cohabitation ne peut reposer sur le seul berger, la commune de Revel a fait le choix de la médiation. Depuis quatre ans, elle recrute chaque été un médiateur pastoral, un poste financé à 80 % par l'État dans le cadre du Plan national loup. *« La personne passe trois jours sur l'alpage dépendant de Revel et une journée sur celui de Chamrousse »*, détaille Coralie Bourdelain, maire de Revel. Cette saison, cette mission est assurée par Alban Harscouët. Relié au berger par talkie-walkie, il suit les déplacements du troupeau avant d'aller à la rencontre des promeneurs. Son objectif : expliquer et sensibiliser. *« La grande majorité des visiteurs ne savent pas qu'il faut contourner un troupeau, ni comment fonctionne le pastoralisme et l'intérêt, pour les brebis et les chèvres, de ne pas être dérangées. Mon rôle est aussi de leur enseigner comment bien réagir lorsqu'un patou vient les identifier »*. À Chamrousse, deux animatrices Natura 2000 assurent également des missions de sensibilisation auprès des visiteurs.

> *« La grande majorité des usagers ne savent pas qu'il faut contourner un troupeau »*



Alban Harscouët est médiateur pastoral. Employé par la mairie de Revel durant la saison estivale, son travail est de sensibiliser les usagers de la montagne quant aux bonnes pratiques à adopter face à un troupeau et aux patous qui le protègent.



Chaque soir, Guillaume Mondon, berger, se rend au refuge de la Pra pour indiquer aux gardiens sur quels secteurs le troupeau pâturera le lendemain.

Des chiens de protection minutieusement sélectionnés

Pour Guillaume Mondon, la pédagogie ne s'arrête pas au pied des sentiers. Chaque soir, le berger échange avec les gardiens du refuge de la Pra afin de leur indiquer les secteurs où pâturera le troupeau le lendemain. Au petit-déjeuner, les équipes du refuge relaient alors les consignes aux randonneurs : où passer, quels itinéraires éviter et comment réagir face aux chiens de protection. *« Jusqu'à présent, cela fonctionne plutôt bien »*, se réjouit-il. Dans leur exploitation située à Vaulnaveys-le-Bas, Cédric Canovas et Angélique Bouvier restent toutefois prudents. *« Depuis deux ans, on voit arriver une population qui ne connaît rien à la montagne et qui n'en maîtrise pas les codes »*, observe l'éleveuse. Un constat partagé par la maire de Revel, qui évoque des tentes abandonnées, des déchets laissés en altitude et des comportements parfois inadaptés. Pour limiter les risques de confrontation, le couple d'éleveurs a toujours accordé une attention particulière au tempérament de ses chiens de protection. Anciens éleveurs de patous, ils ont fait de la sociabilisation leur premier critère de sélection. *« La clé, c'est de les habituer très tôt à la présence humaine, dès qu'ils sont chiots, avant de les lâcher dans le troupeau vers l'âge de deux mois et demi. Si cette sociabilisation intervient plus tard, le chien risque de devenir peureux et potentiellement agressif envers les humains »*. Mais cette qualité peut aussi devenir un piège. *« Le fait que les chiens soient très gentils donne parfois l'impression aux randonneurs qu'ils peuvent traverser le troupeau malgré leur présence »*. Trouver le bon équilibre n'est donc jamais simple. Mais entre un chien trop conciliant et un chien mordeur, le choix de Cédric Canovas et Angélique Bouvier a toujours été celui de la sécurité. Reste désormais à faire évoluer les comportements des visiteurs. Car dans une montagne où bergers, troupeaux, chiens et randonneurs sont amenés à se croiser toujours davantage, la cohabitation ne dépend pas seulement des patous. Elle commence aussi par une meilleure compréhension de leur rôle.

Léa Rochon

// HISTOIRE RURALE

Quand nos ancêtres agriculteurs vivaient en communauté

Le Cercle généalogique de Saône-et-Loire a travaillé sur l'existence des communautés familiales agricoles qui vivaient en quasi-autarcie durant les siècles précédents, notamment dans le nord de ce département.

Jacques Racouchot, ancien instituteur et conseiller principal d'éducation est un retraité actif. Administrateur du cercle généalogique de Saône-et-Loire, il y a plus de 50 ans qu'il s'adonne à cette passion, pour lui ou pour les autres. C'est dans ce cadre qu'il est tombé par hasard sur des mentions étranges dans les registres paroissiaux : « personniers », « parsonniers », « consors », « communs en bien » « communauté de François Darmecy », « chef de communauté ». Il s'est renseigné auprès de collègues et dans des ouvrages historiques (notamment la référence « De même pot et de même feu », d'Henriette Dussourd) pour en apprendre plus sur ces nombreuses communautés familiales agricoles qui parsemaient le centre de la France. Jacques Racouchot a trouvé trace de ce mode de vie et d'organisation dans le nord de la Saône-et-Loire, à Grury (communauté des Fayots) et à Uxeau (communauté des Gagneaux). *« J'ai compris qu'ils vivaient tous ensemble, tous copropriétaires… »*, introduit-il.

Un rempart contre le servage

Ces communautés ont sans doute été créées au Haut Moyen-Âge, après la chute de l'Empire romain, à une période trouble où les envahissements se succédaient et où les paysans étaient un peu livrés à eux-mêmes. Après l'an Mil et l'avènement des seigneuries rurales, ces communautés sont devenues un rempart contre le servage et permettaient d'éviter le triste impôt de la main morte (spoliation des biens des serfs après leur mort). Elles avaient aussi pour but d'assurer une certaine protection à leurs membres à travers la solidarité et le fonctionnement collectif, notamment contre les brigands qui écumaient la campagne. On faisait appel aux services de ces communautés pour les grands travaux de l'époque : défrichement, assèchement des marais, etc. Elles ont d'abord été dites « tacites », reposant sur un accord oral. Mais en 1566, l'ordonnance de Moulins stipule que toute association devait passer un contrat écrit. Ces communautés vivaient quasiment en autarcie, elles n'achetaient que le fer et le sel en dehors. Les membres, appelés, selon les régions, parsonniers, personniers ou consors, étaient considérés comme libres, mais personne ne possédait de chose en propre et, concrètement, il n'était pas facile d'en sortir, surtout pour les hommes considérés comme les forces vives. Il s'agissait de communautés familiales, généralement d'une vingtaine de ménages qui habitaient un même bâtiment et cultivaient des terres en commun. Elles étaient dirigées par un maître élu (à vie). Il dirigeait les prières, répartissait les tâches de travail, décidait des mariages, gérait le budget (vente des récoltes, paiement des impôts), sauf s'il devait avoir recours à un emprunt important : il avait alors besoin de l'assentiment du groupe. Il était le seul à avoir un contact avec les étrangers et était chargé de former son successeur. Certaines légendes lui prêtaient des pouvoirs quasi surnaturels tels que la capacité à guérir les bêtes et les hommes.

Un milieu hospitalier

Quand la communauté était importante, il déléguait des responsabilités à « un grand laboureur », un « grand vigneron », un « grand bouvier » La communauté élisait aussi une maîtresse qui s'occupait de la maison, des enfants, du ménage, de la basse-cour et du jardin. Elle aussi déléguait des tâches aux autres femmes de la communauté. La proximité familiale n'était pas sans causer problème. Fréquemment, les communautés devaient demander des dispenses aux autorités religieuses pour des mariages au 2e ou 3e degré de parenté. Pour apporter du sang neuf, les communautés allaient trouver des candidats au mariage dans des communautés voisines. Elles étaient toutes très pieuses et particulièrement hospitalières. Elles assuraient gîte et couvert aux mendiants de passage, permettaient même aux vagabondes enceintes d'accoucher en leur sein. À partir du XVIIIe siècle, de nombreuses communautés disparaissent. Elles sont dissoutes et les membres se partagent équitablement les biens. La raison ? L'évolution sociétale, le besoin d'émancipation des jeunes générations contre un patriarcat tout-puissant. Le Siècle des lumières est marqué par le développement de l'individualisme et de la déchristianisation. De nombreux procès éclatent suite à la volonté de départ de certains membres. En 1804, le Code civil vient leur faciliter la tâche en instaurant dans la loi un article décisif : *« nul n'est tenu de rester dans l'indivision »*. Après une lente agonie au XIXe siècle, les communautés disparaissent à l'exception de deux qui franchissent le cap du XXe siècle. La plus durable fut celle des Ferriers (à Escoutoux, Puy-de-Dôme) qui s'est éteinte en 1961.



Passionné de généalogie, Jacques Racouchot a trouvé dans l'étude des communautés agricoles un fantastique terrain de recherche.

Cédric Michelin

// CRONAT LES 5 ET 6 SEPTEMBRE

Championnat de France de labours à l'ancienne

Les 5 et 6 septembre prochains, Cronat, en Saône-et-Loire, sera le théâtre du championnat de France de labours à l'ancienne.

La manifestation est organisée par l'Amicale Rétro Machines Agricoles 71, l'Association des Vieilles Mécaniques Morvandelles et le Club Lanz.

Le week-end débutera le samedi par la finale régionale de Bourgogne tandis que la finale du championnat de France aura lieu le dimanche. Au programme du samedi 5 septembre : 8 h 30 marche des labours, 12 heures repas « la Treuffe en fête », 14 heures finale régionale de labours à l'ancienne, 19 heures repas charolais. Le dimanche 6 septembre : 7 heures vide-grenier, marché du terroir, bûcherons auvergnats, 12 heures repas, 14 heures championnat de France de labours à l'ancienne.
Ce sont deux très belles journées d'animations qui attendent le public. Des tracteurs de collections en pleine action feront le show. À leurs volants, des passionnés de vieilles mécaniques, experts des pistons, orfèvres de la restauration. L'occasion de revivre l'agriculture d'antan, dans une ambiance festive et gourmande. Dimanche, les bûcherons auvergnats animeront un concours de bûcheronnage et feront découvrir les métiers de la forêt. Une tombola mettra en jeu un tracteur Someca 20D ainsi que de nombreux autres lots. Le tirage au sort aura lieu le dimanche vers 19 heures. Un évènement à ne pas manquer !

Marc Labille

À Cronat (1674 route de Saint-Seine – lieu-dit Jean Gonin). Réservation repas 06 16 44 03 67 ou 06 86 76 08 01. Pour tout renseignement complémentaire 06 83 36 42 40 ou 06 29 98 24 95

// MARTEAU-PILON DU CREUSOT

Le symbole du passé industriel de la ville

C'était une machine-outil aux dimensions énormes, avec un poids de 1 300 tonnes et une hauteur totale de 21 mètres. Appuyé alors sur une fondation profonde de 8,5 mètres, il symbolise la puissance industrielle des forges qui ont animé la vie du Creusot pendant près d'un siècle.

Le marteau-pilon au Creusot, impossible de le louper ! C'est l'un des monuments imposants de la ville qui se trouve à l'entrée principale de la cité. En 1876, les Établissements Schneider créèrent cet outil puissant qui, malgré sa taille et son marteau de 100 tonnes, permettait d'effectuer des travaux d'une extrême précision. « *Ce marteau ne ressemblait en rien aux marteaux ordinaires que manient les serruriers ou les forgerons des villages ; c'était un lourd bloc de fer qui, soulevé par la vapeur entre deux colonnes, montait jusqu'au plafond, puis retombait droit de tout son poids sur l'enclume* », décrit « Le tour de France par deux enfants : devoir et patrie », publié en 1877 par G. Bruno. Le marteau-pilon du Creusot raconte un pan de l'histoire industrielle de la France. En acquérant l'ensemble des sociétés métallurgiques de la ville, vers 1830, la famille Schneider joue un rôle décisif dans la construction de l'outil industriel, tout en développant leur site de production, avec une politique de rénovation, d'extension et d'intégration de nouveaux outils et techniques. L'invention des marteaux-pilons illustre cette volonté de s'appuyer sur de nouvelles techniques. Le premier brevet est déposé en 1841 par François Bourdon et très vite les usines du Creusot se dotent de nombreux outils de ce type. On en dénombre 30 à la forge et 24 dans les ateliers de construction. Celui qui devient le symbole du tourisme industriel actuel est construit à partir de 1875 et mis en service en 1877. Son marteau de 100 tonnes est le plus puissant du monde, jusqu'en 1891, détrôné par un modèle de 125 tonnes construit aux États-Unis.

Un morceau de patrimoine industriel

Pourtant, dans les années soixante, le marteau-pilon n'est plus qu'un vestige. Le symbole de la puissance des usines Schneider se trouve évincé par l'évolution technique, remplacé par les presses mécaniques et hydrauliques plus performantes. L'outil phare du siècle d'avant était éparpillé en pièces détachées depuis trente ans. Présent sur les armoiries de la ville, il passait de la gloire à l'oubli.

La conservation du marteau-pilon fut rendue possible grâce à la Société des forges et ateliers du Creusot (SFAC). Soucieuse de valoriser l'ancien fleuron technologique, l'entreprise le proposa gracieusement à la municipalité du Creusot en 1966. Dix années plus tard, le Creusot organise un colloque qui entérine en France la reconnaissance du patrimoine industriel et la notion de « *tourisme industriel* ». L'inauguration du nouveau site du marteau-pilon se déroula le 20 septembre en présence des trois derniers ouvriers ayant servi l'outil. Depuis, il a été reconnu Monument international de l'industrie (1981) puis classé monument historique (septembre 2024).

Frédéric Renaud

LOISIRS

// EXPOSITION TEMPORAIRE

58 Les « 400 ans de la Marine en Nivernais »

Les Amis du Vieux Guérigny proposent cette année une exposition temporaire dédiée aux 400 ans de la Marine en Nivernais…



Le cachet « 1er jour » et les souvenirs philatéliques célébrant les 400 ans de la Marine Nationale, ici au Musée Forges et Marines à Guérigny.



Les grands marins nivernais sont aussi à l'honneur durant l'exposition temporaire des Amis du Vieux Guérigny.



Un des canons issus de la production de la fonderie de canon de Nevers est en exposition au Musée Forges et Marines.

Afin de renouveler la curiosité de chacun, l'Association « Les Amis du vieux Guérigny » orchestre tous les ans une exposition temporaire durant la période estivale au sein du Musée Forges et Marines (à Guérigny). Pour cette année, c'est l'anniversaire des 400 ans de la Marine en Nivernais qui est mis à l'honneur. Afin de décortiquer cette thématique comme il se doit, l'exposition s'articule autour de quatre pans : les Forges de la Chaussade, la fonderie de canons de Nevers, les bois de Marine, les marins nivernais célèbres.

Plus en détail, les visiteurs pourront apprécier les divers objets présentés comme des ouvrages originaux du XVIIIe siècle, des maquettes navales ou celle représentant la manutention installée dans les anciens locaux de la fonderie de canon de Nevers (dont un des canons est visible au musée). L'importance de la production forestière nivernaise est aussi mise en exergue avec un plan des bois de Berlière, propriété des Forges de la Chaussade et constituant une partie des 2 000 ha qui lui appartenaient. Il est également rappelé que ces hectares étaient soumis à des locations de chasse pour apporter un revenu supplémentaire aux Forges de la Chaussade afin de pallier la fluctuation de la demande de bois. Pour exemple, le nombre de chênes nivernais réservés pour la Marine passe de 225 en 1776 à 2 207 l'année suivante… Les navigateurs nivernais sont aussi à l'honneur avec notamment un retour sur la vie d'Alain Colas (1943-1978) ou encore de Jean-André Berthiau (1932-2021).

Tous les plus !

En parallèle de cette présentation temporaire, une exposition de l'Association philatélique de Nevers (APN) complète le tout, et pas pour rien ! En effet, elle fait écho à l'émission officielle du timbre célébrant la Marine Nationale (le 6 mai 2026 par la Poste) et la vente en avant-première qui s'est tenue le 5 mai à Guérigny (actant ainsi la labellisation des Amis du vieux Guérigny comme partenaire incarnant l'esprit de cet anniversaire). Pour mémoire, d'autres villes eurent ce privilège de la vente en avant-première, dont Paris, Cherbourg ou encore Brest. De cette première journée de vente dans la Nièvre, il reste bien évidemment la passion de la Marine et du timbre mais aussi le cachet « 1er jour » dédié, à voir durant l'exposition au Musée Forges et Marines, ainsi que les souvenirs philatéliques correspondants (en vente à la boutique du musée). Comme si cela ne suffisait pas pour attirer les curieux et passionnés, les visiteurs pourront également retrouver l'exposition permanente mettant en lumière les forges de Guérigny au travers de divers films et objets dont la fameuse couronne à empreintes le « Barbotin », inventé à Guérigny par Benoît Barbotin au XIVe siècle.

Chloé Monget

Infos pratiques : Musée Forges et Marines, Anciennes forges royales, avenue Arnault de Langue, à Guérigny. Ouvert jusqu'au 20 septembre du mardi au dimanche de 14 heures à 18 heures Contact : 03 86 37 01 08.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 23 août

// Passage du tour de l'Avenir en Côte-d'Or

Le Tour de l'Avenir, un Tour de France pour les coureurs de moins de 23 ans, sera de passage en Côte-d'Or à l'occasion de l'étape qui partira de Saint-Vallier, en Saône-et-Loire, pour arriver à Semur-en-Auxois.

tourdelavenir.com

• 23 août

// Randonnée en vélo dans le parc national des forêts

Une balade en VTT musculaire est proposée à partir de 9 heures. Accompagné d'un agent diplômé, amenez votre VTT et parcourez les sentiers de la forêt de Châtillon-sur-Seine. Vous en apprendrez plus sur la gestion forestière et la biodiversité. Parcours d'environ 25 km sans difficultés particulières. VTT et casque non fournis.

Renseignements : 0674 23 30 91

• 27 août

// Cinéma en plein air à Beaune

Le Concours complet international Une séance de cinéma en plein air est proposée dans la cour de la bibliothèque, à partir de 21 heures. Le film projeté sera « Hors normes », avec Vincent Cassel et Reda Kateb.

Renseignements : beaune.fr

• 28 août

// Concert pop rock à Is-sur-Tille

Le groupe Les Flyin'Pen sera en concert à partir de 20h30 sur l'esplanade des Capucins. Au programme : pop rock et variétés. Restauration et buvette à partir de 19h30.

Gratuit

Nièvre

•Jusqu'au 27 août

// Activité «Robinson»

La Ferme de Port Aubry à Cosne-Cours-sur-Loire devient jusqu'à fin août (de 10 h à 16 h 30) le terrain de jeu pour devenir un Robinson : construction de cabane, apprentissage de l'orientation, ou reconnaissance des plantes... Tout pour savoir se débrouiller dans la nature. Inscription obligatoire, prix : 12 euros.

Renseignements : lachapelle.cdf@gmail.com ou https://www.facebook.com/people/Comit%C3%A9-des-F%C3%AAtes-de-La-Chapelle-Saint-Andr%C3%A9/61567862885163/

• Du 29 et 30 août

// Terres de Janie

La finale départementale de labour, organisée par les JA 58 et les JA de Tannay, aura lieu à Champagne (Metz-le-Comte) le 29 août à partir de 10 h, avec des activités et animations prévues, comme un marché de producteurs ou encore une course de C 15. La journée du dimanche sera réservée à la cantonale de labour (attention nombres de places limitées) à partir de 9 h 30 . Une buvette et une restauration agrémenteront les deux jours. Entrée gratuite.

Renseignements et inscriptions : 06 44 13 94 02 ou 06 49 00 15 98 ou https://www.facebook.com/people/JA-Ni%C3%A8vre/100009623054433/

• 05 septembre

// Concours de labour

Les JA du canton de Lormes organisent leur concours de labour le 5 septembre à partir de 10 h à Breugnys (commune d'Empury au Gaec Langlet). Durant la journée, les visiteurs pourront aussi assister à une course de traîne cul ou encore de C 15 cross. Une exposition de matériel, des jeux pour enfants et une buvette agrémenteront le tout. Enfin, un repas du midi et du soir est proposé (18 euros, sur réservation au 07 82 54 45 76 ou au 06 40 91 80 51.

Renseignements : 07 82 54 45 76.

Yonne

• 05 et 06 septembre

// Terre de Jade

Les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organisent les 5 & 6 septembre prochain la fête agricole de Bourgogne Franche Comté à Saint Clément. Au programme : concours de labour régional, Moiss'batt et C15 cross, Jeux pour enfants, animaux de la ferme, feux d'artifice & DJ, Village des partenaires, marché de producteurs, buvette et restauration.

• 20 septembre

// Grande foire agricole de Ouanne

Pour 2026, la commune de Ouanne organise la 52e édition de sa foire agricole, le 20 septembre prochain. Organisée par l'association Animation Ouanne Forterre, la foire agricole de Ouanne a souhaité exposer du matériel agricole neuf et ancien et organiser un concours d'animaux d'élevage de bovins et de caprins. Du côté animation, les visiteurs pourront avoir la chance de participer à des spectacles équestres, à un défilé de chars, à des animations artisanales, à des stands de producteurs et également une restauration, sera prévue sur place pour valoriser les produits du terroir.

// PATRIMOINE INDUSTRIEL

Le Laboureur, 70 ans de savoir-faire à Digoin

La SAS Le Laboureur relève du patrimoine industriel et technique de la Saône-et-Loire. L'entreprise fête cette année ses 70 ans, avec une autre famille que celle des créateurs d'origine. Ce sont désormais Jean et Vianney Copleutre qui veillent aux destinées de cette entreprise de confection.

Basée à Digoin, en Saône-et-Loire, la manufacture « Le Laboureur » fabrique du vêtement de travail depuis plus de 70 ans. À partir de tissus spéciaux, réalisés spécifiquement pour sa production, l'atelier monte des gilets, vestes et « largeots » à destination des artisans, principalement, mais aussi pour une clientèle urbaine, amatrice de vêtements authentiques.

L'entreprise a été créée en 1956 par un jeune Français d'origine italienne, Primo Zelanti. « *Il a commencé en vendant de la mercerie dans les campagnes. C'était l'après-guerre ; il a senti un besoin énorme pour des vêtements, notamment en prêt-à-porter parce que c'était un créneau de marché encore balbutiant. Le besoin existait en particulier pour le vêtement de travail. À cette époque, il y avait encore beaucoup de gens qui les fabriquaient eux-mêmes* », retrace Jean Copleutre, le chef d'entreprise d'aujourd'hui.

Celui-ci a racheté l'entreprise en 2019 à Jean-Charles Zélanti, le fils du fondateur, qui a pris la suite de son père en 1988. Après avoir été menuisier chez les Compagnons du Devoir, Jean Copleutre fonde un site d'e-commerce spécialisé dans le vêtement de travail traditionnel. En quelques années, il devient l'un des principaux distributeurs français, avant de racheter Le Laboureur, qui était l'un de ses fournisseurs.

« *Cette marque « Le Laboureur » « proposait en particulier des vêtements pour les agriculteurs mais aussi, notamment pendant les années soixante-dix et quatre-vingt, pour l'industrie et tous les travailleurs en général* », poursuit Jean Copleutre. « *Notre atelier fabrique environ 25 000 pièces par an, sur un total d'environ 75 000 références. Le reste, souvent les accessoires, nous les faisons fabriquer chez des sous-traitants, principalement en France, mais aussi au Maroc et en Tunisie, pour le vêtement de travail basique* ».

« *Nous sommes désormais trente dans l'entreprise, dont une bonne vingtaine en confection. Notre chance, c'est de recevoir une demande bien supérieure à notre offre. Nous n'effectuons pas de développement commercial, sauf celui lié à la réputation du Laboureur* », ajoute Jean Copleutre, avant de décrire son métier. « *C'est le travail des trames. Nous recevons des rouleaux de tissus, les découpons pour les assembler pour chacune de nos productions. Nos tissus proviennent principalement de France, d'Allemagne, de Belgique et d'Espagne* ».

Le Laboureur propose aux visiteurs d'acheter en direct. « *N'importe qui peut venir s'acheter des vêtements. L'établissement est ouvert au public, aux professionnels ou pas. Par contre, nous ne faisons pas de vente directe par correspondance. Nous avons des revendeurs qui s'occupent de ce type de commercialisation* », stipule Jean Copleutre.

Frédéric Renaud



Basée à Digoin, en Saône-et-Loire, la manufacture « Le Laboureur » fabrique du vêtement de travail depuis plus de 70 ans.





Jean Copleutre présente le largeot de travail, apprécié par plusieurs corps de métier pour sa coupe aussi confortable que fonctionnelle.



Le magasin contient toutes les références fabriquées par le Laboureur. Des vêtements qu'il est possible de venir acheter à l'usine.

Le largeot, un pantalon de travail traditionnel

« *Le largeot, c'est le vêtement de travail par excellence du couvreur charpentier. Il y a encore beaucoup de gens qui le portent, en particulier les Compagnons du Devoir, ainsi que tous ceux qui sont un peu dans les guildes de métier, les grandes confréries professionnelles* », **présente Jean Copleutre.**

Le largeot, c'est un pantalon de travail traditionnel, dont les origines remontent jusqu'à 1896. « *On en dénombre près de 6 formes différentes. De nos jours, la forme la plus populaire est le « demi-ballon ». Chez Le Laboureur, le pantalon largeot est devenu un vêtement de travail emblématique* », **expose Jean Copleutre, tout en précisant que** « *le largeot intéresse aussi une clientèle sensible à la mode, qui s'attache au fait que le largeot corresponde à une étiquette, celle du vêtement de travail de qualité* ».

Au-delà du symbole ouvrier qu'il représentait, le largeot de travail était aussi fortement apprécié par de nombreux corps de métier pour sa coupe aussi confortable que fonctionnelle. « *C'est un pantalon de travail large conçu pour offrir un maximum de confort et de liberté de mouvement aux travailleurs manuels. Sa coupe ample au niveau des hanches et des cuisses permet de se baisser et de se mouvoir facilement. Sa forme resserrée au niveau des chevilles évite les accidents liés à la marche et au déplacement* », **justifie le chef d'entreprise.**

Les artisans possèdent énormément d'outils et d'accessoires pour réaliser leurs ouvrages. « *C'est pourquoi les largeots disposent généralement de poches pratiques, dont une poche portefeuille boutonnée, une poche mètre sur le côté droit et une poche pour une montre à gousset située sur la ceinture. Tous ces éléments en font un pantalon de travail fonctionnel et pratique* », **affirme Jean Copleutre.**



« Notre métier, c'est le travail des trames. Donc recevoir des rouleaux de tissus, les découper puis les assembler. »



Le Laboureur produit environ 10 000 vestons par an.